

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, présidente**  
**M. PIERRE RENAUD, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX  
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 26 mai 2021 à 13 h 30  
Visioconférence

**TABLE DES MATIÈRES**

	SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 26 MAI 2021	
	MOT DU PRÉSIDENT .....	1
5		
	<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</b>	
	M. JOËL MARQUIS (DM16) .....	2
	VILLES ET RÉGIONS INNOVANTES, RÉSEAU DE L'ÉC (DM41)	
	M. Pierre Racicot, M. Guy Ouellet, Mme Julie Côté,	
10	M. Frédéric Arteau, M. Normand Lévesque .....	10
	STOP, MONTRÉAL (DM58)	
	M. Charles Mallory .....	18
	CONSEIL CANADIEN DU COMPOST (DM66)	
	Mme Susan Antler, M. Benoit Lamarche .....	24
15	EBI (DM67)	
	M. Nicolas Perrino, M. Luc Turcotte .....	32
	SUSPENSION	
	REPRISE	
	COALITION ALERTE À L'ENFOUISSEMENT RIVIÈRE DU NORD	
20	et ACTION ENVIRONNEMENT DES BASSES-LAURENTIDES (DM85)	
	Mme Diane Roy, Mme Lucie Massé .....	43
	M. ANDRÉ SIMARD (DM114) .....	56
	FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR LA GESTION ÉCOLOGIQUE	
	DES DÉCHETS (FCQGED) (DM123)	
25	M. Karel Ménard .....	63
	CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (DM132)	
	M. Olivier Dulude .....	74
	WM QUÉBEC INC. (DM146)	
	M. Martin Dussault .....	83
30		
	<b>SÉANCE AJOURNÉE AU 26 MAI 2021 À 19 H</b>	

**SÉANCE DU 26 MAI 2021  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

35 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et Messieurs, bienvenue et bon après-midi. Bienvenue, donc, à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

40

Mon nom est Joseph Zayed, et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

45

Cet après-midi, nous aurons au total 10 mémoires de présentés. Le temps alloué pour chacun est de 15 minutes, incluant potentiellement une période de cinq minutes d'échange avec la commission. Nous vous demandons donc de respecter les 10 minutes qui vous sont allouées pour votre présentation, afin que nous puissions prendre le temps d'échanger avec vous.

50

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. JOËL MARQUIS (DM16)**

**LE PRÉSIDENT :**

55

Sans plus tarder, j'invite monsieur Joël Marquis à prendre la parole. Monsieur Marquis?

60

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

**M. JOËL MARQUIS :**

65 Il y a 17 ans de ça, je m'assois devant vous-même pour la première expérience avec une commission du BAPE. C'était en 2003, à Matane, à l'occasion de l'établissement du LET.

70 Alors, c'est ça. À ce moment-là, j'évoquais l'établissement du banc d'essai technologique. J'évoquais l'établissement d'un banc d'essai technologique à l'image de ce qu'Hydro-Québec avait fait avec les éoliennes, et j'évoquais en même temps seigneur Antoine de Lavoisier sur le concept de la conservation des énergies : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.

75 C'était en 2003, j'y croyais. Jour après jour, j'observais minutieusement toutes les instances possibles et même politiques qui évoquaient l'environnement pour vérifier si leurs comportements s'alignaient sur l'idéologie verte.

80 Un peu à l'image de ceux amenés devant la commission Charbonneau et qui, une fois leurs présentations faites, admettaient aux médias avoir déjà mis de l'avant d'autres stratagèmes pour de nouveau contourner les règles de notre gouvernement.

Pour ma part, cette volonté, cette ambition pour l'environnement m'a coûté de nombreux emplois depuis les 17 dernières années, soi-disant que ce n'était pas de mes maudites affaires.

85 Partout au Québec, on clame notre action verte. Dans les pharmacies, on voit des belles affiches : « Ici on recycle ». Vous voulez bien me dire ce qu'on recycle dans une pharmacie? Toujours bien par des médicaments.

90 De l'autre côté, c'est par centaines que nos conteneurs de matières résiduelles quittaient pour outremer. Ça, c'est depuis l'an 2000 jusqu'à tout récemment, 2018, où est-ce que, ouvertement, on en parle.

J'ai, à ce moment-là, joint deux textes que j'ai pris sur le Web, sur le retour des conteneurs des Philippines et de la Malaisie vers Vancouver, puis au bout du compte, nos matières résiduelles

95 qu'on a peiné à trier, à récupérer et qu'on soi-disant recyclait, ils les ont brûlées dans les incinérateurs à Vancouver.

100 Depuis ma compréhension en 2003 de tout ce qui entoure le programme de gestion des matières résiduelles, aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis, incluant les entités telles que Recyc-Québec, Éco Entreprises Québec et les centres de tri de matières résiduelles, ne m'ont convaincu que la récupération de matières recyclables était un échec au Québec.

105 Devant les faits, ces gestionnaires des matières résiduelles m'ont personnellement dit, tout au long de ces dernières 17 années, que je n'étais qu'un simple citoyen et que je n'avais point à être au fait de ces menus détails concernant la gestion des matières résiduelles.

110 On m'a même dit : « Monsieur Marquis, on traversera la rivière quand on y sera. » L'affaire, c'est que, Monsieur le Président, on est les deux pieds dans la rivière puis la marée monte, puis on de l'eau aux genoux, puis on n'a pas l'air à se rendre compte que la récupération du recyclage au Québec, il ne s'en fait pas. Ça n'a pas l'air important, encore.

115 De l'autre côté, comme je vous disais, on expédiait nos matières résiduelles vers l'oubli chez les meilleurs du monde. Cependant, ce que nous savons officiellement, c'est qu'une grande partie de ces containers ont repris la mer pour revenir au Québec, pour finalement être brûlés dans l'incinérateur de Vancouver, comme je disais.

120 Pendant qu'au Québec, derrière les rideaux, on disait que le programme de récupération était un échec – on parle de 2004-2005 –, en Beauce, il y avait des entreprises, des recycleurs de plastique qui, eux autres, attendaient des certificats d'autorisation pour développer des projets de recyclage de plastique.

Mais nos élus puis nos politiciens, eux, ils disaient : « Non, non, c'est un échec, la récupération. » Puis en Beauce, ils disaient : « Écoutez, donnez-vous le permis, on va en faire, du recyclage de plastique. » J'ai ici, je vois justement, deux... trois articles sur le fait.

125 On parle ensuite de l'économie circulaire. Depuis 2003 que j'entends parler d'économie circulaire, soit l'idée que la matière résiduelle de l'un devienne la matière première des autres. Dans le cas de la destruction des biogaz au profit de la bioénergie, ça fait du bon sens.

130 Mais il me permet de démontrer qu'en Nouvelle-Écosse, depuis 2003, oui, Monsieur le Président, qu'entre autres, les halocarbures qu'on récupère, eux, ils les décomposent en leurs constituants, soit du fluor ou du chlore, puis ils les remettent sur le marché à titre de fluor et de chlore.

135 Ça fait qu'on parle des halocarbures qui ont été décomposés en constituants et qui, au bout du compte, ont repris le marché. Il n'y a rien de détruit. Comme dit monsieur Lavoisier : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. On a récupéré les composantes et on a remis sur le marché. Ici encore, je joins trois articles sur le sujet.

140 Et pour nous amener au prochain sujet, je vous parle de l'exemple de l'histoire de l'amiante. C'est un super isolant qui, au début du siècle, on a découvert, c'est une superbe idée : l'amiante est Beauce.

145 Ça fait qu'on a exploité l'amiante; à un moment donné, on s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes de santé. Ça fait qu'on a décidé que l'amiante, c'était toxique, ce n'était plus bon. Ça fait qu'on s'est ramassé pris avec des problèmes d'amiante à peu près partout au Canada.

150 Puis ce fait-là de l'amiante, bon, comme je vous dis, encore aujourd'hui, il y a des immeubles qu'on devrait détruire, comme j'en connais un particulièrement ici chez moi, à Matane, qui est plein d'amiante, mais on évite d'en parler, parce que, l'amiante, il y a pour une question de 2 M\$ d'amiante à enlever là-dedans. Ça fait qu'on essaie de taire la présence d'amiante là-dedans en espérant qu'un jour, un promoteur va arriver, il va : « Je ramasse la bâtisse » sans savoir qu'il y a de l'amiante là-dedans, et youpi : le promoteur, ledit promoteur sera pris avec cet amiante-là. Mais ça, c'est motus et bouche cousue, on n'en parle pas.

155 Tout ça pour vous amener à la question du verre, le fameux verre qu'on veut microniser. Actuellement, bon, avec l'événement qu'il y a eu autour des années 80, 90, que le promoteur qui

ramassait le verre s'est ramassé pris avec une masse importante de verre : au bout du compte, on a été obligé de *shipper* ça par bateau, en Italie, pour se défaire de ce verre-là.

160 Éco Entreprises Québec a dit : « C'est la dernière fois qu'on se fait avoir de même avec le verre. » Il faut trouver de multiples marchés au verre. On a développé la micronisation du verre.

Bon, cette micronisation-là, on dit, O.K., on va prendre le verre puis on va le mettre selon des normes, des balises dans les trottoirs des grands centres, faire de l'antidérapant.

165 À l'exemple de l'amiante, je me demande : dans 30 ans, 40 ans, mais que la norme actuellement établie pour le verre... bon, aujourd'hui, si on dit qu'on met 5 % de verre, de silice dans les trottoirs, est-ce que, dans 10 ans, cette norme de 5 % là diminue, qu'on tombe à 2 %? On va-tu se parler de milliers de kilomètres de trottoirs contaminés à la silice?

170 D'où la question, lorsqu'on parle du verre et de l'économie circulaire du verre, bien, je dis que non, pensons au fait que cette norme-là actuelle de la silice, peut-être modifiée d'ici 20, 30 ans.

175 Alors, j'aurais dit, à ce moment-là : si on veut gérer la silice, le verre, si on veut diminuer à la source, réduisons l'exploitation de la silice et gérons mieux les mines de silice. C'est à peu près ce qui se fait, le sujet que j'évoque sur la question de l'économie circulaire et du verre. Encore là, j'évoque une douzaine d'articles.

180 Bon, moi, depuis trois mois, depuis un an, je parle de la précarité de la silice sur la planète. Il est clairement dit que la Terre, sur la Terre, on est en train de manquer de silice, principalement pour mettre dans le béton.

185 Si vous prenez l'exemple de Dubaï, Dubaï, actuellement, pour se construire leurs infrastructures, ils importent la silice de l'Australie, parce qu'on parle de la silice du désert du Sahara, la granulométrie de la silice du Sahara n'est pas adéquate pour joindre au béton.

Ça fait que de la silice pour mettre dans le béton, Monsieur le Président, on en manque. On me dit : « Monsieur Marquis, c'est de l'hérésie que vous dites là. »

190 Bien, dans mon texte, Monsieur le Président, j'ai 12 articles sur la précarité de la silice sur la planète. Il faudrait en parler. Je veux bien microniser le verre, je veux bien faire de l'économie circulaire avec le verre, mais on a-tu assez de silice? Voyons voir.

195 Et encore, on veut récupérer, on veut recycler le verre. Qu'est-ce qu'on fait des verres spéciaux? Je parle des verres bromés, des verres de la verrerie des laboratoires, que, depuis deux ans, j'essaie d'évoquer dans différentes instances, on ne sait pas de quoi je parle.

200 Une verrerie de laboratoire, Monsieur le Président, vous savez c'est quoi, un laboratoire de recherche, de la verrerie, de l'acide sulfurique, il y a l'acide chloridrique, c'est conservé dans des contenants de Pyrex, de silice. Pourquoi ces contenants ne sont pas récupérés et recyclés? Une autre question. On refuse de m'y répondre, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

205 Monsieur Marquis, il faudrait peut-être conclure.

**M. JOËL MARQUIS :**

210 D'accord, excusez-moi. O.K., juste un exemple de même : on va revenir avec l'histoire des pales d'éoliennes. Ici, au Québec, on vient de créer une chaire de recherche pour broyer les pales d'éoliennes et les faire disparaître dans des infrastructures de béton.

215 En Europe, présentement, comme j'ai dit avec les halocarbures, ils ont trouvé moyen de démanteler en leurs composantes les pales d'éoliennes.

Pourquoi au Québec on fait une chaire de recherche sur le broyage d'éoliennes quand, en Europe, on est capable de décomposer une éolienne en ses constituants et les remettre sur le marché?



220 Ça fait qu'il me semble, comme j'ai exposé dans mon texte... Monsieur le Président, je vous invite à écouter, à revoir la commission Charbonneau et... bien, cette commission, la commission Charbonneau, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de paramètres qui se rejoignent. Et peut-être que la commission Charbonneau vous inspirera quant à votre rapport personnel sur cette commission.

225 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Marquis. Peut-être, avant de céder la parole à mon collègue, j'aimerais juste que vous me clarifiiez une chose : vous avez fait le parallèle entre la silice et l'amiante. Je présume que vous faites référence spécifiquement à la silice cristalline qui, elle, est effectivement toxique, peut représenter des problèmes de santé respiratoire, de fibrose pulmonaire et même de cancer. Vous faites spécifiquement référence à la silice cristalline, n'est-ce pas?

230 **M. JOËL MARQUIS :**

235 Oui, à ce moment, oui, effectivement. Là-dessus, sur le détail, vous avez plus de compétences que moi.

**LE PRÉSIDENT :**

240 D'accord. Monsieur Renaud?

**LE COMMISSAIRE :**

245 Merci beaucoup, Monsieur Marquis, de votre présentation. Vous dites dans votre mémoire que l'utilisation du verre, entre autres, une fois qu'il est micronisé, de l'intégrer dans le béton, ce n'est pas acceptable. Ce serait quoi, les utilisations qui seraient acceptables pour le verre si on ne veut pas faire de micronisation?

250

**M. JOËL MARQUIS :**

255 Actuellement, le verre, bon, il est évoqué ce qu'on appelle le sable pour... le *sandblast*, pour  
poncer de l'acier, pour poncer du béton. On l'utilise aussi au niveau des fonderies de verre. C'est  
sûr que les différentes couleurs de verre vont être tenu compte, mais même ce qu'on appelle le verre  
de démolition, le verre de construction, qu'on appelle du... est utilisé justement dans les fonderies à  
simple titre de catalyseur dans l'unité de chauffage.

260 **LE COMMISSAIRE :**

Ça serait ce qu'on devrait faire avec le verre?

**M. JOËL MARQUIS :**

265 C'est ce que moi, je vois. Parce que, oui, la micronisation, oui, mais encore là, ça m'inquiète,  
de semer de la silice à gauche, à droite, au prix de dire qu'il faut... d'augmenter les débouchés,  
d'augmenter le marché.

270 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Marquis.

**M. JOËL MARQUIS :**

275  
Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

280 Alors, nous vous remercions beaucoup, Monsieur Marquis.

---

**M. PIERRE RACICOT (DM41)**

285

**LE PRÉSIDENT :**

Et sans plus tarder, nous appelons monsieur Pierre Racicot, qui, d'après ce que je comprends, sera avec nous juste en mode audio, mais accompagné de certains collègues en mode vidéo. Alors, à vous la parole, Monsieur Racicot.

290

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

295

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames, Messieurs, nous reprenons la séance, et désolé de ce moment d'attente. Sans plus tarder, je demanderai à monsieur Pierre Racicot de présenter son mémoire. Monsieur Racicot.

300

**M. PIERRE RACICOT :**

Merci, Monsieur le Commissaire. Bonjour, Messieurs et Madame la Commissaire [sic]. Je suis par téléphone, donc je ne vous vois pas, puis probablement que vous ne me voyez pas. On a décidé d'inverser le temps de parole qui nous était accordé de la façon suivante : on prend pour acquis que, le mémoire, d'habitude, vous lisez les mémoires, et donc on va commencer par se... je vais faire une présentation des personnes qui sont présentes et qui ont participé de façon directe ou indirecte à l'élaboration du mémoire, et ça, je vous dirais, je prendrais peut-être trois à cinq minutes, et puis le reste du temps, on préférerait répondre à vos questions. Ça serait peut-être plus productif pour l'avancement des idées qui sont contenues ou de la proposition qui sont contenues dans le mémoire. Est-ce que ça vous convient?

305

310

**LE PRÉSIDENT :**

315

À votre choix. Oui, ça nous convient parfaitement.

**M. PIERRE RACICOT :**

320

O.K. Alors, monsieur Guy Ouellet est ingénieur forestier. Il a eu des problèmes de communication : si jamais il y a des problèmes, des questions que je vois qui le concernent, je pourrai y répondre si je suis capable. Sinon, il y a d'autres personnes de notre groupe qui pourraient répondre à des questions concernant à son secteur d'activité.

325

C'est un nouveau retraité qui a terminé sa carrière comme professeur en technologie de transformation du bois. Toute sa carrière, il a travaillé dans des entreprises de l'industrie du bois comme superviseur de qualité à Louisiana-Pacific, superviseur de production chez (inaudible), superviseur de production chez Uniboard Canada et membre de VRlc comme délégué du cégep Saint-Jérôme depuis six ans déjà.

330

Puis il est impliqué avec nous autres dans la conception d'un projet de mise en œuvre d'augmentation de l'actif carbone des quartiers d'une ville voisine de Montréal que je ne nommerai pas, d'un projet de démonstration d'économie circulaire dans le cadre d'une opération d'abattage de frênes dans la ville de Québec, l'élaboration d'une certification d'économie circulaire second degré par la remise dans un circuit économique pour bois de grange, et la mise au point d'une méthodologie pour calculer le puits carbone que constituaient les 1 300 chênes incendiés de Notre-Dame de Paris, dans le but de justifier la reconstruction à l'identique.

335

340

Il y a madame Julie Côté, qui est fondatrice et propriétaire de Plafond, Lambris, à Scott-Jonction. Sur son site Web, son entreprise, elle fait du bois un moyen de combattre le changement climatique, sa carte de commerce.

Elle fait partie d'une famille impliquée dans l'industrie du bois de la région de Chaudière-Appalaches depuis toujours et débute ses activités comme responsable de la comptabilité dans

345 l'entreprise familiale, qui est impliquée dans le rabotage et le sciage pour ensuite devenir actionnaire de l'entreprise Alexandre Côté limitée.

350 Elle est fondatrice de la compagnie Séchoir Côté, elle gère 66 employés répartis dans trois séchoirs et se spécialise dans la production de produits à valeur ajoutée pour l'exportation en Allemagne. Elle est membre de VRIC et participe à la création d'un atelier en faveur de l'abolition de la taxe de vente sur les produits du bois et de l'adoption de crédits d'impôt pour les entreprises qui vendent du bois directement aux consommateurs et aux entreprises.

355 Monsieur Frédéric Arteau est propriétaire d'Arteau Récupération limitée. Il commence à travailler avec son père, alors qu'il était aux études au cégep Sainte-Foy. Depuis 1993, il est propriétaire gestionnaire de son entreprise, qui récupère plus d'une vingtaine de matières, du papier carton en passant par les fluorescents jusqu'aux palettes de bois.

360 Il est propriétaire d'une compagnie de gestion détenant les droits d'auteur d'une application Web sur la traçabilité des matières et le calcul des GES, et, depuis plusieurs années il est impliqué dans le conseil d'administration de caisses populaires Desjardins, dont celle de Charlesbourg, comme président du conseil d'administration.

365 Il est membre de VRIC et s'implique dans l'élaboration de projets comme celui du Regroupement des récupérateurs de la région de Québec, que nous appelons les opérateurs d'économie circulaire, et dans le développement de l'application de traçabilité des matières et le calcul des GES.

370 Monsieur Pierre Asselin, qui est ingénieur forestier lui aussi, récemment semi-retraité. Il possède près de 40 ans d'expérience en séchage du bois, optimisation des procédés, des stratégies de contrôle de qualité, développement de produits de valorisation de fibres.

375 Débute sa carrière chez Forintek Canada, Centre de recherche canadien sur les produits du bois, directeur du développement technique, contrôle de qualité des procédés chez Les Entreprises Barrette limitée.

380 Il est président fondateur de (inaudible), qui est spécialisé en technologie de séchage de bois, et l'amène à gérer un projet de développement des procédés et produits chez Groupe (inaudible) plancher ancestral. Il a travaillé avec le service de recherche et d'expertise en transformation du bois, le SEREX, situé à Amqui. Il est membre de VRlc et participe lui aussi à l'atelier dont j'évoquais tantôt les visiteurs.

385 Finalement, monsieur Normand Lévesque est technicien en environnement, récemment retraité de la Ville de Québec, et il connaît non seulement les obstacles institutionnels de mentalité à l'amélioration de la performance dans les processus de récupération des matières, mais aussi le potentiel d'une ville pour réduire les déchets ultimes.

390 Il possède une excellente connaissance des entreprises travaillant dans le domaine du tri, de la récupération et du potentiel des écocentres pour devenir des infrastructures d'économie circulaire de première ligne.

395 Il est au fait des avantages et inconvénients des tarifications des déchets. Il est membre lui aussi de VRlc depuis notre fondation, il s'est révélé être un apport inestimable en nous mettant en relation avec des entreprises susceptibles d'être intéressées en économie circulaire et maintenant intéressées.

400 Alors, nous espérons que l'expertise des personnes présentes vous permettra de répondre à toutes vos questions autant que possible. Alors, à vous la parole, Messieurs et Madame la Commissaire [sic].

**LE PRÉSIDENT :**

405 Alors, merci, Monsieur Racicot. Juste pour votre information, nous sommes deux commissaires hommes, donc c'est monsieur Renaud et moi-même.

J'ai bien aimé votre mémoire, et merci d'être avec nous aussi nombreux. Peut-être, je commencerais une question à partir d'un des aspects que je trouve qui émerge pas mal de votre mémoire. Évidemment, en fonction de votre expertise, de votre intérêt, vous mettez beaucoup

410 l'accent sur l'économie circulaire, et vous avez cité plusieurs fois la Chine. Donc, vous l'avez donnée  
comme référence.

415 Je voulais savoir, ma première question : est-ce que, pour vous, la Chine constitue un exemple  
reconnu d'économie circulaire? Et est-ce qu'on voit cet impact-là sur leur performance  
environnementale?

420 Juste pour voir si, après ça, on peut discuter de la transposition éventuelle de certaines actions  
rattachées à l'économie circulaire que la Chine a adoptées et voir leur transposition potentielle au  
Québec. Monsieur Racicot, à vous la parole, c'est à vous de déterminer qui va répondre à la  
question.

420

**M. PIERRE RACICOT :**

Eh bien, je suis mieux placé, je pense, pour répondre à cette question-là, si vous permettez.

425 Oui, effectivement, la Chine, par l'ampleur des investissements qu'ils font actuellement en  
économie circulaire, c'est sûrement le pays qui est le plus avancé en termes d'économie circulaire.  
Est-ce que leur expérience est transposable? Sûrement pas intégralement, mais on doit s'en  
inspirer.

430 D'ailleurs, j'ai suggéré aux scientifiques en chef, il y a un an et demi, de monter une délégation  
formée de chercheurs et d'administrateurs québécois impliqués dans le domaine de la récupération,  
pour faire une mission pour connaître les différents exemples, les différents projets qui ont été mis  
en opération en Chine depuis maintenant, dans certains cas, depuis 20 ans.

435 Alors, la Chine n'a à peu près rien inventé, je dirais, en termes d'économie circulaire. Ils ont  
surtout emprunté puis ils veulent toujours emprunter sinon copier ce qui se fait.

Puis ils ont collaboré – puis ce n'est pas péjoratif ce que je dis là – puis ils ont collaboré avec  
l'Allemagne, collaboré avec la Suède, collaboré avec les États-Unis pour implanter des technologies

440 propres, mais dans un contexte d'économie circulaire, c'est-à-dire dans un contexte d'organisation  
d'entreprise pour faire en sorte d'atteindre les objectifs de zéro déchet.

445 Lorsqu'on a rencontré des personnes qui étaient impliquées dans l'économie circulaire, dans  
le développement de l'économie circulaire, dans certains cas depuis 20 ans, eux nous parlaient de  
zéro déchet, de zéro GES. C'était leur ambition et c'était leur pain quotidien.

450 Alors, c'est pour cette raison-là que la Chine s'est inspirée beaucoup des pays industriels les  
plus avancés, dont le Japon, en matière d'économie circulaire, et ils ont mis au point leur loi en 2008,  
qui était la plus avancée, mais aujourd'hui, probablement, je n'ai pas fait la lecture détaillée, mais je  
pense que c'est la loi française qui a été adoptée récemment qui est peut-être la plus en avance.

455 Autrement dit, ils ont inspiré d'autres pays, dont l'Europe, à aller dans la direction de  
l'économie circulaire. Dernier point important : dans l'entente qui a précédé le sommet entre le  
président Biden et le président chinois, ainsi que les représentants des pays les plus pollueurs de la  
planète, dont le Canada, dans l'entente, il est prévu explicitement, et vous l'avez au début du  
mémoire, que l'économie circulaire est perçue comme un moyen de décarboniser l'économie, alors  
pas seulement un moyen de récupérer les déchets, mais de décarboniser l'économie. Et je  
soupçonne que c'est la partie chinoise qui a demandé que ce soit inscrit dans le (inaudible). Alors,  
voilà.

460

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Monsieur Racicot. Monsieur Renaud?

465

**LE COMMISSAIRE :**

470 Monsieur Racicot, je vous remercie beaucoup. Dans votre mémoire, vous parlez beaucoup de  
traçabilité. Alors, il y a un élément important, ce que je comprends de l'économie circulaire, c'est de  
bien comprendre d'où viennent les matières, et je me demandais : jusqu'à quelle échelle est-ce qu'on  
descend au niveau de la traçabilité?



Par exemple, pour un produit, est-ce qu'on descend jusqu'à quelle est la provenance de l'acier, quelle est la provenance des différentes composantes d'un élément qu'on peut soit réemployer ou soit intégrer dans l'économie circulaire? Jusqu'à quel niveau on descend au niveau de la traçabilité?

475

**M. PIERRE RACICOT :**

J'aimerais que monsieur Arteau réponde à cette question-là parce qu'il a été très impliqué dans le développement de l'application qui a été réalisée à partir de ses propres opérations, puis je pourrai compléter sa réponse, si vous désirez. À vous, Monsieur Arteau.

480

**M. FRÉDÉRIC ARTEAU :**

Oui, merci. Alors, dans un monde idéal, c'est sûr qu'il faudrait aller jusqu'à la fabrication, la provenance de la matière première lors de la fabrication et suivre tout son chemin, c'est-à-dire que le produit, une fois qu'il est produit, l'appareil est produit, et suivre son chemin jusqu'à sa fin de vie utile.

485

Et à sa fin de vie utile, bien, on le démantèle, et que les pièces, une fois démantelées, bien, qu'on puisse continuer à les suivre pour voir, dans le processus de recyclage, à ce qu'il revienne au moment de la fabrication, donc être réutilisé comme matière première une deuxième fois ou une troisième fois. Et c'est ça, l'économie circulaire : c'est que la boucle revient, revient, revient.

490

Donc, c'est sûr que ça demande, à ce moment-là, d'avoir une traçabilité qui est dans toutes les entreprises. Il faut que les chaînes, les maillons de la chaîne soient tous là pour être capable d'avoir cette traçabilité à l'infini, entre guillemets. C'est sûr que, ça, c'est le côté le plus souhaitable.

495

Mais pour commencer, bien, on peut y aller de manière plus macro, plus à gros volume et quand même suivre la provenance des matières à gros volume sans aller dans l'infiniment de ressort qui est dans la pièce pour être capable de commencer et d'avoir un début de traçabilité, de connaissance de la provenance des matières, et surtout d'avoir la connaissance des déchets, des quantités de déchets qui sont produits lors de la fabrication et les quantités de déchets qui sont

500

produits par les consommateurs, et le type de déchets. Pas juste la quantité, mais connaître le type de déchets.

505

Donc, en faisant une traçabilité, bien, on est capable de connaître ces types de déchets là, les volumes, et ensuite, bien, être capable de faire la... se dire, bien, est-ce qu'il existe des entreprises qui peut le transformer, ou bien créons une entreprise qui va le transformer, et si on n'est pas capable de transformer, de réutiliser, bien, faisons de la recherche et développement pour réutiliser cette matière-là, ce déchet ultime qu'on est en train de parler.

510

Donc, ça fait que, oui, oui, ça serait le projet ultime à avoir : d'être capable de faire la traçabilité fine. C'est possible, l'application qu'on a mis au point permet de le faire, mais il faut que toutes les entreprises embarquent dans le processus.

515

**M. PIERRE RACICOT :**

J'ajouterais peut-être un élément d'information pour répondre à la question de monsieur Renaud. La situation dans laquelle on est présentement au Québec et puis en Occident risque d'évoluer assez rapidement.

520

Au moment où on se parle, l'Union européenne est en train de mettre au point le mécanisme de compensation carbone à la frontière, ce qui va obliger les compagnies étrangères qui exportent sur le territoire européen de présenter la trace carbone de leurs produits.

525

Et là, ça répond directement à votre question : si aujourd'hui, ça paraît comme étant une option, ça va devenir, d'ici quelques années, mettons, d'ici trois ans ou quatre ans, l'obligation pour les entreprises de calculer leur trace carbone.

530

Puis en conséquence, si une entreprise importe de l'acier de la Chine et, pour le réexporter en Europe, bien, ça ne fonctionnera pas, il va être obligé de le déclarer. Et ça, bien, il y a quand même des données internationales concernant les émissions carbone par pays. Est-ce qu'ils vont considérer de raffiner les méthodologies? Ils sont en train, je pense, de discuter de ça.

535 Mais c'est pour vous dire que la question que vous posez est centrale pour... alors, par rapport  
au développement, la nécessité de développer une économie circulaire fondée sur le calcul des GES  
des produits évités, euh, pas « des produits », sur les produits évités, lorsqu'on récupère, et puis sur  
le CO2 contenu dans le bois et la forêt et qui est séquestré et qu'on parvient à prolonger par la  
540 construction d'édifices commerciaux ou industriels au Québec.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Racicot, à vous et à vos collègues, merci infiniment d'avoir participé aux travaux de  
la commission.

550

---

**M. CHARLES MALLORY (DM58)**

**LE PRÉSIDENT :**

555 J'appelle maintenant monsieur Charles Mallory.

**M. CHARLES MALLORY :**

560 Justement, c'est Mallory, et bonjour, Messieurs Zayed et Renaud, et tous les autres membres  
de votre équipe, aussi que les membres du public qui ont pu se joindre à l'audience cet après-midi.  
Je m'appelle Charles Mallory, membre du comité de recherche du groupe STOP.

565 Il y a 40 ans, j'ai témoigné devant le BAPE au sujet du projet Stablex. À l'époque, j'étais le  
président STOP, mais par la suite, je suis retourné à l'école et j'ai gagné un doctorat en sciences  
économiques de l'Université de Montréal, avec spécialité en environnement. Je prends le temps de

mentionner cela, étant donné le caractère économique de notre présentation, et je serai très heureux de discuter des points plus en détail, sinon les débattre.

Nous ne sommes pas les seuls à vous dire que :

570

- Les problèmes fondamentaux des résidus ultimes sont plutôt liés à l'inefficacité de la mise en œuvre du cadre des 3R-V, qui mène à l'élimination d'énormes quantités de résidus.
- Les producteurs de résidus se concentrent sur les coûts. Être vert est secondaire. C'est pourquoi leur approche habituelle de simplement se débarrasser des matières résiduelles doit devenir plus coûteuse.

575

Alors, nous proposons des instruments économiques qui pourraient réduire la demande d'enfouissement et encourager davantage le recyclage, et ainsi contribuer à l'économie circulaire. Ce dernier terme est très à la mode, donc il vaut la peine de signaler qu'un procédé qui mène à la destruction finale doit évidemment être considéré en dernier lieu.

580

Maintenant, nous voulons féliciter le gouvernement pour ses pas dans la bonne direction avec la Stratégie québécoise de valorisation de la matière organique, qui vise à favoriser le changement grâce à de forts incitatifs économiques.

585

La stratégie propose une hausse générale de redevances pour une décharge de rebuts à 30 \$ la tonne, avec une augmentation annuelle par la suite, et aussi, si adoptée, il y aura de nouvelles redevances, au tiers du coût de redevance pour l'élimination de matières résiduelles régulières, pour le dépôt de matières de recouvrement.

590

On va retourner tout de suite à cette question : lorsqu'on parle des matières de recouvrement, STOP est de l'opinion que le MELCC considère le problème à l'envers, escamotant la valeur de ces ressources rares qui sont les lieux d'enfouissement technique.

595

Ici, je prends une minute pour discuter un de vos graphiques qui vient de votre étude à Lachenaie. En bleu, ce que vous voyez, c'est les rebuts ordinaires qui sont plus ou moins stables dans leur totalité, année après année, mais toutes les autres couleurs consistent de matières de

recouvrement qui ont doublé la dernière décennie, ce qui, selon nous, ne peut être caractérisé que par le terme « élimination déguisée ».

600

Nous appuyons votre proposition à l'effet que la quantité appropriée de matières de recouvrement journalier doit être limitée par réglementation. En plus, STOP propose que les fournisseurs de matières de recouvrement soit requis de soumissionner pour fournir les matières de recouvrement requises.

605

Il y aura un effet triple de cette mesure : il n'y aurait aucune incitation de faire l'élimination déguisée; l'incitation financière serait encore plus importante pour trouver d'autres moyens de créer de la valeur; et le Fonds vert du Québec recevra plus de fonds. C'est le marché qui établirait la redevance qui trouverait l'équilibre entre l'offre et la demande, effectivement le prix que les fournisseurs gagnants vont payer.

610

STOP appuie une augmentation immédiate, également, telle que proposée par la Stratégie, mais recommande une augmentation plus rapide par la suite.

615

Si les redevances étaient augmentées de 20 % (non composé) chaque année pendant 10 ans, cette mesure créerait une meilleure incitation à faire le recyclage, et le prix après 10 ans, plutôt qu'être 50 \$, comme proposé par la Stratégie, va monter à 90 \$ après 10 ans.

620

Évidemment, une période d'ajustement est nécessaire, qui permettrait les producteurs et les spécialistes en traitement de matières résiduelles d'évaluer à quel moment ils devraient introduire de meilleures technologies.

625

Pourquoi insistons-nous sur une hausse rapide? Le raisonnement économique est clair : la soi-dite courbe de demande pour déposer les vidanges a une pente raide, qui veut dire que seulement une hausse importante de prix incitera le changement de comportement attendu.

Ici, nous présentons une diapo que nous avons utilisée il y a deux ans devant la commission de l'environnement de la CMM. L'incinération est un procédé d'élimination et aussi un danger pour

630 l'environnement. La CMM se donne un objectif d'élimination zéro, mais en effet, elle se permet la valorisation énergétique qui ne doit pas qualifier comme recyclage.

635 STOP ajoute : les matières de recouvrement ainsi que la valorisation énergétique consistent en destruction finale une *off-ramp* de l'économie circulaire, et de même, si on extrait une valeur minimale, soit l'énergie dans un cas ou le recouvrement journalier sécuritaire dans l'autre.

640 Nous appuyons la recommandation du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, dans leur mémoire qu'ils ont soumis au CMM il y a un couple de mois, qu'il y aurait une réglementation plus stricte au sujet de la valorisation énergétique. Également, nous ajoutons les matières de recouvrement.

Et merci, finalement, merci de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue sur cette question importante de l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Merci beaucoup.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur Mallory. Monsieur Renaud?

**LE COMMISSAIRE :**

650 Monsieur Mallory, j'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit à propos des systèmes d'appel d'offres pour le matériel de recouvrement. J'aimerais ça comprendre : est-ce que vous considérez un système d'appel d'offres centralisé ou si chaque lieu d'enfouissement technique ferait un appel d'offres pour acquérir des matériaux de recouvrement? Comment est-ce que vous envisagez ça?

655 **M. CHARLES MALLORY :**

660 Je crois qu'il serait plus approprié de le faire localement, parce que beaucoup des matériaux matières de recouvrement sont pesants. À moins qu'on pourrait le gérer possiblement à un niveau central, mais le marché serait effectivement plus local.

Un producteur de potentielles matières de recouvrement près de Montréal aurait beaucoup de difficultés à envoyer ses matières en Gaspésie, par exemple.

**LE COMMISSAIRE :**

665

Actuellement, ce que je comprends de votre mémoire, c'est que l'offre pour du matériel de recouvrement est plus grande que la demande pour du matériel de recouvrement, c'est pour ça qu'il s'en met de plus en plus dans les lieux d'enfouissement. Si on vient limiter le matériel de recouvrement, l'excédent qui ne pourrait pas être utilisé comme matériel de recouvrement se retrouverait à quel endroit? Parce que, là, ce matériel-là n'a pas d'autres options.

670

**M. CHARLES MALLORY :**

675

Comme vous le savez, les matériaux, la grande, grande, grande majorité de matériel... de matières de recouvrement sont en effet des déchets en ce moment-ci, de même que la loi permet l'utilisation de produits, disons, vierges.

Alors, ce qui arrive fait qu'il ne faut pas payer des redevances si on soumet une matière de recouvrement à un dépôt.

680

Alors, comme j'ai montré avec votre graphique de la situation à Lachenaie, on peut se poser... moi, je prends pour acquis que, la première année, qu'il y avait assez de matériel de recouvrement pour faire de façon sécuritaire le recouvrement journalier.

685

Dix ans plus tard, on recevait deux fois plus qui... tout ce matériel-là, au moins la moitié qui était surplus pour le besoin de recouvrement, aucun de ces matériaux ne payait leur redevance. Alors, c'est une façon que, de plus en plus, les producteurs de déchets utilisent et vont utiliser pour éviter de payer une redevance.

690

Et il y a une différence significative entre notre proposition et ce qu'on voit dans la Stratégie, la nouvelle Stratégie en matière organique, c'est que seulement les soumissionnaires gagnants auraient le droit d'avoir une redevance réduite. Pour le reste – et je pense que ça répond directement

à votre question – pour le reste, le surplus, s'ils veulent le déposer, il faudra payer la redevance en totalité, normale.

695

**LE COMMISSAIRE :**

En fait, en limitant le matériel de recouvrement, ce qu'on gagne, c'est des redevances, mais on ne gagne pas plus d'espace dans les lieux d'enfouissement, puisque le matériel va se retrouver de toute façon dans le lieu d'enfouissement; c'est ce que je comprends, c'est ce que vous nous dites?

700

**M. CHARLES MALLORY :**

En tant qu'économiste, moi, je ne peux pas accepter cet énoncé juste comme ça, parce que, si, plutôt que payer le tiers, cette autre partie, s'il faut payer les redevances en totalité, comme le gouvernement dit lui-même dans son document, c'est un incitatif fort, payer plus. Et donc, ce que ça veut dire, c'est que les producteurs de déchets vont chercher autres usages ou même le potentiel de recycler, à cause du fait que ça va coûter plus. Alors, il y aurait moins de demande. Moi, je suis certain qu'il y aura moins de demande pour enfouissement au bout de la ligne.

705

710

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Mallory.

715

**LE PRÉSIDENT :**

À mon tour de vous remercier.

720

**M. CHARLES MALLORY :**

Merci.

---



725

**Mme SUSAN ANTLER ET M. BENOIT LAMARCHE (DM66)**

**LE PRÉSIDENT :**

Et j'appelle la prochaine présentatrice, madame Susan Antler et monsieur Benoit Lamarche.

730

**Mme SUSAN ANTLER :**

Bonjour. Nous apprécions d'être ici pour discuter l'importante ressource, qui reste actuellement la plus belle, partout au Québec. Et je suis Susan Antler, directrice exécutive du Conseil canadien du compost, et mon collègue, Benoit Lamarche, notre directeur du Québec et vice-président de notre conseil d'administration national vous parlera aujourd'hui. Merci.

735

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Monsieur Lamarche, à vous la parole.

740

**M. BENOIT LAMARCHE :**

Merci. Alors, oui, moi, c'est Benoit Lamarche, donc, comme Susan disait, je représente le Québec au sein du Conseil canadien du compost.

745

Alors, si vous me permettez, donc il a été présenté... d'abord, salutations, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Renaud.

750

Donc, il a été présenté plusieurs fois devant qu'il persiste toujours à y avoir entre 3 et 3.5 millions de tonnes par année de matières organiques qui sont disponibles au Québec, avec lesquelles nous pourrions faire du compost de qualité. Composter, ça représenterait une façon de réduire le problème des résidus ultimes de 50 %.

755 Alors, on a retenu une animation vidéo, je vous invite à regarder avec moi cette petite animation de trois minutes sur la biodégradation, qui a été mise en ligne par un des membres du Conseil du compost : la compagnie Novamont.

**(DÉBUT DE LA LECTURE DE LA VIDÉO)**

760 La biodégradation au cœur de l'équilibre de la nature.

Dans la nature, tous les organismes vivants sont des matières dites organiques, car ils contiennent du carbone, un élément essentiel à la vie.

765 Par exemple, les végétaux s'alimentent du carbone présent dans l'atmosphère via la photosynthèse. À leur mort, le carbone présent dans ces organismes retourne dans le milieu naturel grâce à une série de transformations appelées biodégradation.

770 L'essentiel de la matière se décompose d'abord en morceaux de plus en plus petits sous l'action de facteurs environnementaux physiques, comme le vent ou le soleil, et biologiques, notamment des milliards d'organismes vivants, des vers de terre, des champignons.

775 Une fois suffisamment dégradée, la matière est ensuite progressivement assimilée par des microorganismes, tels que les bactéries.

780 Au stade final de biodégradation appelé bio-assimilation, il ne reste plus que du dioxyde de carbone rejeté dans l'atmosphère, de l'eau et de la matière organique riche en carbone appelée biomasse ou humus. Cette nouvelle biomasse fertilise naturellement le sol et favorise la croissance de nouvelles plantes.

785 La biodégradation dépend des caractéristiques de la matière organique. Il faut au préalable que cette matière soit biodégradable, c'est-à-dire assimilable par les microorganismes. La durée de biodégradation varie selon la composition et les dimensions de la matière. Plus elle est morcelée, plus elle offre de surface disponible aux microorganismes, ce qui accélère la biodégradation.

La durée dépend également de plusieurs facteurs : la quantité et la diversité des microorganismes indispensables à la biodégradation, mais également l'humidité, la température et la présence d'oxygène. Ces facteurs diffèrent d'un milieu à l'autre.

790

Le compostage industriel et le compostage domestique sont des milieux qui optimisent la biodégradation. Ils offrent une bonne oxygénation, une humidité maîtrisée et une température plus élevée, favorisant l'activité des microorganismes, ce qui réduit la durée de biodégradation.

795

Le sol est, par destination, le milieu naturel qui favorise le plus la biodégradation. Sa durée dépend de la concentration en microorganismes, du type de sol, du climat et des saisons.

À l'opposé, l'eau douce et l'eau de mer, très faiblement concentrées en microorganismes, offrent des conditions moins favorables à la biodégradation, qui est alors plus longue.

800

Ce qui est fait par photosynthèse est défait par biodégradation, qui, par son pouvoir régénérateur, entretient la fertilité et la qualité des sols. Alors, favorisons-la.

### **(FIN DE LA LECTURE DE LA VIDÉO)**

805

#### **M. BENOIT LAMARCHE :**

Merci. On va retourner à la présentation PowerPoint. Donc, avec un seul geste des citoyens, il est possible d'avoir : des aliments de meilleure qualité nutritive; d'augmenter les rendements agricoles; d'améliorer la qualité des eaux et de faire un meilleur usage de l'eau de pluie en améliorant la capacité de rétention des sols; de réduire les gaz à effet de serre; et de réduire l'usage des sites d'enfouissement. Mais quel est donc ce geste?

810

Alors, c'est en utilisant le bac brun pour les déchets verts et les déchets alimentaires, ceci, autant pour les résidences privées que pour les industries, commerces et institutions. Nous saluons ici l'excellent travail que Recyc-Québec fait, et, en particulier, pour son appel récent à des projets de réduction à la source et de récupération de matière organique. Il y a là plein d'exemples

815

pragmatiques d'applications concrètes desquelles on pourra s'inspirer pour faire une collecte efficace des matières organiques.

820

Je souhaite vous présenter un exemple de ce que ça apporte, l'usage du compost. Donc, je veux citer ici les travaux qui ont été faits en collaboration avec le Conseil du compost et le docteur Lord Abbey, de l'Université Dalhousie, au Manitoba.

825

Donc, avec l'application de compost issu de collectes municipales, on peut voir que, durant cinq ans de travaux – mais je pense qu'une image vaut mille mots –, il est facile de constater comment il y a une amélioration des rendements de la qualité des produits agricoles qui sont produits.

830

Le compost, bien, c'est un supplément qui permet un apport de vie dans un sol. On dit souvent, au Conseil, que transformer les matières organiques en compost, ça nous permet d'affamer les sites d'enfouissement pour plutôt nourrir les sols.

835

Pourtant, nous n'en sommes encore qu'à peu près à 30 % d'atteint en termes de détournement de matière organique et de sa valorisation. Je vous cite ce que Pierre Foglia disait en 1990 suite à l'incendie de pneus à Saint-Amable, où il nous disait : « *Ce n'est pas l'imagination qui manque, c'est le sérieux. Il en existe, des solutions, on est capable d'en faire, du compost, mais il faut y mettre du sérieux.* » Et c'est ce qui fait que nous en sommes encore là aujourd'hui.

840

Il y a plein de gens motivés par notre cause, O.K., dans des organisations au Québec, comme Recyc-Québec, le ministère de l'Environnement, le MAPAQ, le BNQ. Ils ont besoin de plus de support pour réduire les obstacles et les barrières. Pourriez-vous croire que certains employés de ces organisations doivent prendre des vacances personnelles pour venir faire la promotion d'usages de compost auprès de notre Conseil? Alors, moi, ça me fait dire que monsieur Foglia avait raison : c'est le sérieux qui manque.

845

Je crois beaucoup à l'initiative « 4 pour 1 000 » qui a été mise de l'avant par la France lors de la COP21, à Paris. 4 pour 1 000 ou 0,4 %, bien, c'est l'idée de faire augmenter la matière organique dans des sols agricoles de 0,4 % par année dans le futur, ce qui permettrait... et ça, ça se fait en

850 mettant de la matière organique, donc du compost, sur des terres agricoles, ce qui en crée par le fait même, devient un formidable outil de réduction des gaz à effet de serre qui offre le plus bas coût par tonne pour les gaz à effet de serre capturés.

855 Le docteur Lal, récipiendaire du World Food Prize 2020, nous expliquait, lors de notre conférence en septembre dernier, que l'usage de compost dans des sols agricoles représente un effort valant 60 \$ US par acre en lutte aux changements climatiques. Il faut reconnaître et encourager cet effort en mettant les incitatifs financiers en place pour y arriver.

860 Je citerai aussi les projets de Marin County, en Californie, qui pointent aussi dans la même direction, c'est-à-dire que le compost offre une excellente séquestration de carbone.

865 Le compost est un produit de qualité. Pour nous, c'est très important que les normes de qualité soient toujours en place. Quand il y a des normes de qualité, ça donne confiance dans les usagers du produit.

Je dirais : qui sur Terre pourrait vouloir, par exemple, d'une auto qui fasse plus défaut ou d'une peinture recyclée qui se décolore ou, pour être peut-être d'actualité, d'un vaccin qui aurait juste 60 % d'efficacité?

870 Pour nous, la qualité, c'est un incontournable. Pour nous aider, bien, il faut éviter aussi la contamination à la source. C'est très important que les citoyens fassent partie de l'équation, puis c'est à ce moment-là qu'on évite la contamination. Nous ne sommes des gestionnaires d'ordures. Nous faisons dans la valorisation de matières organiques pour en assurer un retour à la terre. Nous sommes des gestionnaires de ressources naturelles.

875 Je veux ici souligner l'excellente collaboration... quand on parle de marchés puis d'usages, on travaille, on a une bonne collaboration avec les gens du MAPAQ, du BNQ, sur les usages de compost et sur le développement des normes. Il faut continuer de les mandater explicitement, leur donner plus de support, de temps et de ressources.

880

885 En misant sur les incitatifs à utiliser le compost, on vient créer une demande. Pour nous, c'est  
fondamental. Je prendrais, par exemple, la même chose pour les autos électriques. Donc, on a offert  
une subvention pour que les clients, les usagers puissent s'en procurer, bien, il y a ici la même chose  
à faire pour amorcer... une roue, l'amener à se développer, bien, il faut créer ces incitatifs-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lamarche, il faudrait conclure.

890 **M. BENOIT LAMARCHE :**

895 Oui. Donc, poursuivre dans les initiatives : l'information, sensibilisation, éducation, toujours  
quelque chose de très important. Le docteur Kaplan, O.K., nous avait enlignés sur le fait qu'il y a  
des bienfaits, O.K., à ce qu'on utilise du compost. Donc, il était clairement démontré que des sols  
pauvres conduisent à des aliments pauvres et à des gens malades, ce qui me fait dire qu'il n'y a  
jamais eu meilleur remède que le compost.

900 En matière de saine gestion des résidus ultimes, c'est aussi vrai qu'il n'y a jamais eu meilleur  
remède que le compost.

Alors, je termine avec les cinq recommandations qui sont écrites dans notre mémoire écrit, et  
puis j'aimerais conclure sur les paroles de Gilles Vigneault dans « *Gens du pays* », c'est envers  
chaque citoyen : « *Maintenant c'est à ton tour.* » Voilà. Merci.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, Monsieur Lamarche, Madame Antler, aussi.

910 Écoutez, je peux vous dire une chose, ça a frappé mon imaginaire. Vous avez dit une phrase  
qui a vraiment frappé mon imaginaire et je l'ai prise en note : « Il faut affamer les lieux  
d'enfouissement. » C'est la première fois que j'entendais cette expression-là, je ne sais pas si c'est  
votre propre création, mais, en tout cas, ça a frappé mon propre imaginaire.

915 J'aurais une question. En fait, c'est un élément que vous n'avez pas abordé dans votre présentation, mais que vous avez bien sûr traité dans le cadre de votre mémoire : il s'agit de votre appréciation du tri mécano-biologique. Peut-être, je vous demanderais de revenir là-dessus en nous disant, entre autres, pourquoi pour vous c'est un échec généralisé de ce procédé.

**M. BENOIT LAMARCHE :**

920 Bien, bon, j'ai eu l'opportunité d'en visiter plusieurs dans le cadre des activités du Conseil du compost, particulièrement en Europe, puis écoutez, essentiellement, c'est au niveau des corps étrangers, donc les contaminants qui se retrouvent dans les matières.

925 Pour nous, la valorisation, elle ne se fait que lorsqu'il y a un retour à la terre qui est effectué, et puis force est d'admettre que toutes les méthodes mécaniques de faire cette séparation-là ont amené à de la faible qualité, puis je ne peux pas faire autrement qu'admettre que c'est un échec.

930 Et c'est pour ça qu'on nous dit qu'il faut mettre le citoyen au cœur de la démarche pour faire la bonne séparation à la source. Pour nous, c'est essentiel.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Renaud?

935 **LE COMMISSAIRE :**

940 Oui. Monsieur Lamarche, écoutez, encore là, vous ne l'avez pas abordé dans votre présentation, mais c'est dans votre mémoire : vous parlez des processus d'autorisation environnementale qui sont longs et fastidieux, vous parlez de la... je vais dire, de la révision des lignes directrices, et vous dites que la biométhanisation bénéficie d'un biais favorable.

J'aimerais ça que vous expliquiez en quoi la biométhanisation bénéficie d'un biais favorable dans les processus d'autorisation, c'est ce que je comprenais de votre mémoire.

945 **M. BENOIT LAMARCHE :**

Hum, hum. Bien, c'est notre perception que l'interprétation, c'est qu'il a moins de nuisances, donc si le traitement se fait dans une enceinte complètement fermée comme un digesteur, mais qu'il n'y a pas de... il n'y aura pas de nuisances ou peu de nuisances. Pourtant, ça... rien ne disparaît, hein, ça ne fait que transformer peut-être 10 % de la masse en biogaz dans un digesteur.

Donc, pour nous, l'important, c'est que la meilleure solution soit choisie par les communautés, les localités qui ont des matières adéquates pour faire la digestion.

955 Ultimentement, l'important, c'est qu'à la sortie de la chaîne de traitement, c'est que la matière soit valorisée sur une terre, soit en horticulture, mais qu'on travaille à développer des produits puis à pouvoir les mettre en marché.

**LE COMMISSAIRE :**

960

Juste un dernier point. Vous avez dit que le compost permet la séquestration du carbone, donc ça permet une réduction des gaz à effet de serre : est-ce que ces avantages-là, actuellement, peuvent être transigés sur le marché de plafonnement et d'échange des gaz à effet de serre?

965 **M. BENOIT LAMARCHE :**

Je ne suis pas un expert là-dedans, O.K., je crois qu'on en est aux premiers balbutiements et il faut poursuivre le développement de toute cette logistique-là de reconnaissance des crédits-carbone, qu'on puisse aussi les certifier adéquatement, que ça soit reconnu, aussi, partout, qu'on travaille sur les mêmes bases, essentiellement. Mais présentement, c'est très difficile. Ce n'est pas quelque chose qu'on sait exactement comment faire pour tabler sur les crédits-carbone.

970

**LE COMMISSAIRE :**

975 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Lamarche.



**M. BENOIT LAMARCHE :**

Ça fait plaisir.

980

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Antler, Monsieur Lamarche, merci.

985

**Mme SUSAN ANTLER :**

Merci.

990

**M. NICOLAS PERRINO ET M. LUC TURCOTTE (DM67)**

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant messieurs Nicolas Perrino et Luc Turcotte.

995

**M. NICOLAS PERRINO :**

Bonjour, Monsieur le Commissaire.

1000

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

1005

**M. NICOLAS PERRINO :**

Mon nom est Nicolas Perrino, je suis directeur des affaires publiques chez EBI. J'accompagne aujourd'hui mon collègue, Luc Turcotte, qui est directeur général de Dépôt Rive-Nord, notre LET qui est situé à Saint-Thomas.

1010

Notre présentation aujourd'hui est fort simple : dans un premier temps, je ferai une brève présentation de notre entreprise; ensuite, mon collègue Luc vous présentera nos propositions émises dans le cadre du mandat de la commission; et finalement, il nous fera plaisir d'échanger avec vous.

1015

D'entrée de jeu, nous aimerions vous remercier de nous permettre aujourd'hui de nous exprimer sur cet enjeu de société fort important qu'est la gestion des résidus ultimes au Québec, et c'est un enjeu qui nous touche non seulement au chapitre de notre entreprise, mais également à titre de citoyens du Québec.

1020

Présentation d'EBI : EBI, c'est une entreprise québécoise qui a été fondée il y a plus de 60 ans dans la région de Lanaudière. On compte aujourd'hui plus de 600 employés au Québec, et grâce à nos différents clients, nous desservons plus d'une centaine de municipalités.

1025

Au tournant des années 2000, EBI a été un précurseur au Canada dans la production de gaz naturel renouvelable à la base de matières résiduelles.

1030

Tel que vous constatez, nous sommes une société pleinement active dans la hiérarchisation des gestions de matières résiduelles. En plus d'opérer notre LET à Saint-Thomas, nous œuvrons dans la collecte et le traitement de toute matière résiduelle. Nous opérons également plusieurs centres de tri et écocentres, ainsi que notre centre de transbordement à Recyclage Notre-Dame, qui est situé dans l'est de l'île de Montréal.

1035

Sur ce, je vous invite à suivre les prochaines diapositives et je cède la parole à mon collègue Luc. Merci.

**M. LUC TURCOTTE :**

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, comme mon collègue l'a décrit précédemment, notre entreprise est un acteur de premier plan au Québec dans la saine gestion des matières résiduelles. Nous œuvrons autant dans la prestation quotidienne de services à la

1040 population que dans l'exploitation d'infrastructures sécuritaires pour l'environnement et la communauté.

Après avoir suivi avec intérêt les travaux de votre commission, nous souhaitons formuler certaines propositions.

1045 Notre première proposition s'intitule : « Viser l'atteinte d'objectifs et non l'imposition d'une technologie ».

1050 Nous comprenons que chaque milieu ou chaque région présente des caractéristiques différentes, précises. Une même technologie de gestion de matières résiduelles pourrait s'avérer positive dans une situation et beaucoup plus – ou moins – intéressante dans un autre contexte.

1055 À cet égard, nous sommes convaincus que l'imposition de technologies de traitement des matières résiduelles devrait être évitée. Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait plutôt établir les objectifs de performance et non pas les moyens.

1060 Dans ce contexte, grâce à une gestion environnementale rigoureuse et des installations de captage des biogaz très performantes comme nous exploitons à notre lieu d'enfouissement chez Dépôt Rive-Nord, un LET comme le nôtre pourrait sans aucun doute rivaliser avec des usines de biométhanisation, dont on sait très bien que les coûts d'immobilisation et les coûts d'opération sont très, très élevés.

1065 Ainsi, dans une telle perspective, un LET comme celui de Dépôt Rive-Nord devrait avoir l'opportunité ou l'occasion d'être reconnu comme un bioréacteur dédié à la production de gaz naturel renouvelable. Une telle distinction ou une telle possibilité permettrait la production d'énergie renouvelable en quantité suffisante pour répondre aux objectifs gouvernementaux et surtout satisfaire les besoins du marché qui visent à réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

1070 Notre proposition numéro 2 s'intitule : « Permettre l'optimisation d'un LET en autorisant des agrandissements que l'on pourrait appeler stratégiques ».

1075 Bien que l'enfouissement technique, réalisé strictement dans le plus grand respect de la réglementation en vigueur, est probablement, actuellement, la meilleure technologie disponible pour assurer une saine gestion des résidus ultimes, nous constatons que l'acceptabilité sociale de tels projets est remise en question dans certaines régions du Québec. Ça nous amène peut-être à conclure qu'il pourrait être difficile d'établir de nouveaux LET dans les régions à plus forte densité urbaine.

1080 Considérant qu'au terme de tous les efforts de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation que notre société déploierait au fil des années, il va quand même demeurer des millions de tonnes de matières résiduelles au bilan québécois. Le gouvernement doit donc prévoir une capacité d'enfouissement adéquate.

1085 Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait permettre aux LET qui ont fait leurs preuves, comme celui de Dépôt Rive-Nord, d'optimiser leurs infrastructures en autorisant des agrandissements stratégiques, l'objectif étant de permettre une optimisation des infrastructures qui ont été déployées à coûts de dizaines et centaines de millions de dollars – des infrastructures pour le confinement environnemental, pour le captage, le traitement des eaux de lixiviation, le captage des biogaz, les suivis environnementaux, le contrôle des matières résiduelles.

1090 Tout ça permettrait des agrandissements stratégiques, permettrait l'utilisation optimale des installations et, également, l'utilisation optimale du territoire, conformément au schéma d'aménagement et de développement des régions.

1095 Notre troisième proposition s'intitule : « Reconnaître que les lieux d'enfouissement technique, producteurs de gaz naturel renouvelable, contribuent à l'effort de décarbonisation de l'économie et de l'environnement ».

1100 Nous savons que le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* oblige les lieux d'enfouissement technique d'une certaine capacité à collecter et éliminer ou valoriser les biogaz.

1105 En plus de répondre à cette obligation, certains exploitants, comme Dépôt Rive-Nord, ont investi des dizaines de millions de dollars en recherche et développement, en infrastructures, pour développer des procédés innovants afin de produire du gaz naturel renouvelable.

1110 C'est dans ce contexte que notre entreprise est reconnue comme l'une des plus importantes sociétés productrices de gaz naturel au Canada. Notre énergie est reconnue à travers l'Amérique du Nord comme une énergie renouvelable et qui contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux. Ainsi, les exploitants de lieux d'enfouissement technique qui produisent du gaz naturel devraient être encouragés par le gouvernement du Québec dans sa stratégie de réduction des gaz à effet de serre.

1115 Je pense qu'il est très important de lutter contre le genre de préjugés que nous avons envers les lieux d'enfouissement. Il faut arrêter de parler des lieux d'enfouissement technique comme de vulgaires dépotoirs qui évacuent du méthane dans l'atmosphère. En réalité, les lieux d'enfouissement technique sont de véritables bioréacteurs dédiés et exploités pour la production de gaz naturel renouvelable.

1120 Notre quatrième proposition s'intitule : « Miser sur le tri à la source ».

1125 Nous sommes convaincus que l'allié le plus important dans la diminution des quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination, c'est le consommateur. Un travail de qualité dans le processus de valorisation, de réemploi et de réutilisation, c'est le tri à la source. Et nous sommes convaincus que ce travail-là ne peut pas se faire effectivement ou adéquatement sur un lieu d'enfouissement. Le travail doit se faire à la source, autant au niveau du citoyen, des industries, des commerces et des institutions.

1130 Notre cinquième et dernière proposition s'intitule : « Encadrer les activités de valorisation agricole ».

Les audiences publiques du BAPE ont mis en lumière qu'une partie importante des matières résiduelles organiques valorisées étaient épandues sur des terres agricoles. Il est reconnu que cette

1135

pratique est susceptible d'introduire des quantités importantes de contaminants dans l'environnement, en l'occurrence du plastique et du verre.

1140

Nous abondons entièrement à la notion de zéro déchet, zéro enfouissement; toutefois, ces orientations ne doivent pas être effectuées au détriment de l'hygiène publique, de la santé publique et aussi au niveau de la préservation de l'environnement.

Il est primordial que ces activités fassent l'objet d'un encadrement strict et rigoureux pour éviter que le territoire agricole, à terme, ne devienne une zone alternative d'enfouissement.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous... ah, parfait, vous concluez, merci.

1150

**M. LUC TURCOTTE :**

À titre d'exploitant d'un lieu d'enfouissement technique, évidemment, notre mission, c'est d'assurer un service essentiel d'hygiène publique tout en préservant l'environnement. Nous sommes convaincus que dans cette perspective, les années à venir vont sûrement être semblables aux années précédentes.

1155

Malgré les objectifs, l'effort de collectif, même si nous atteignons en 2023 les différentes cibles, notre société devra toujours recourir aux lieux d'enfouissement technique pour disposer de façon sécuritaire ses résidus ultimes.

1160

Nous sommes d'avis que les propositions que nous avons formulées au cours des dernières minutes pourront guider et éclairer la commission dans son analyse.

1165

Évidemment, ces propositions résultent de l'expérience unique d'une entreprise qui a su faire sa place au Québec, au sein de géants américains et avec un esprit de développer et d'offrir à sa clientèle les meilleures infrastructures pour assurer une gestion saine et sécuritaire des matières résiduelles.

Il faut certainement optimiser la hiérarchie des 3RV-E, certes, sans toutefois compromettre d'aucune façon l'objectif fondamental de la gestion des matières résiduelles – des fois, on a tendance à l'oublier –, c'est de garantir et préserver l'hygiène publique et l'environnement.

1170 À ce niveau, notre lieu d'enfouissement, notre exploitation, notre personnel a fait ses preuves. Il assure une gestion des matières résiduelles dans le respect de la population environnante tout en maximisant la production d'énergie propre pour les citoyens. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1175 Merci à vous deux. J'aurais une seule question. En fait, c'est une question quasi idéologique puisque votre première proposition vise justement ce volet idéologique, alors que vous demandez, vous proposez que le gouvernement ne devrait pas imposer de technologies. Par ailleurs, dans votre mémoire et dans votre présentation, d'ailleurs, vous faites l'apologie des lieux d'enfouissement.

1180 Alors, dites-nous pourquoi, idéologiquement, vous ne souhaitez pas que le gouvernement impose ou oriente un peu l'élimination avec des technologies de tel type ou de tel autre type.

1185 Est-ce que vous voulez laisser ça totalement au libre marché de décider, aux industriels, aux gestionnaires, de décider? Quel est le rôle que devrait jouer le gouvernement?

**M. LUC TURCOTTE :**

1190 Nous abondons entièrement dans les objectifs gouvernementaux de réduire l'enfouissement au plus strict... au minimum, c'est-à-dire aux résidus ultimes.

Cependant, l'imposition de technologies au détriment d'objectifs, bien, vient enlever un outil, je pense, important ou nécessaire, essentiel dans le portefeuille de gestion de matières résiduelles du gouvernement.

1195 Je pense qu'il a été démontré à plusieurs reprises dans le cadre des audiences que les lieux d'enfouissement technique sont nécessaires actuellement. Ils ont été nécessaires dans le passé, ils

sont nécessaires actuellement, ils seront nécessaires dans le futur. Leur rôle peut être appelé à changer, mais je pense que c'est important.

1200

La prémisse qui dit qu'il faut mettre un X sur les lieux d'enfouissement technique car ils sont de vulgaires dépotoirs qui émanent du biogaz dans l'atmosphère, bien, ce concept de base là est faux. Ce n'est pas vrai. Les lieux d'enfouissement technique opérés adéquatement sont de véritables bioréacteurs dans lesquels on exploite une source... où les déchets sont une source d'énergie.

1205

Et puis on le démontre : on produit plus de 1 200 000 gigajoules par année qu'on vient à bout de mettre en marché au Québec, au Canada et même en Californie.

1210

Notre produit est recherché en Amérique du Nord. Et puis on n'a pas l'étiquette « vulgaire dépotoir » : on a l'étiquette d'un producteur important de gaz naturel renouvelable à partir de la biomasse.

1215

Dans ce contexte-là, c'est juste... je ne fais pas l'apologie des lieux d'enfouissement technique, je dis que les lieux d'enfouissement technique ne doivent pas être dénigrés à tous points de vue au détriment de biométhanisateurs.

1220

On devrait avoir la chance de concourir, être sur la même ligne de départ d'une course que les biométhanisateurs, les centres de compostage et les lieux d'enfouissement technique, en autant qu'on démontre notre performance environnementale.

1225

L'objectif du gouvernement, ce n'est pas de construire des bioréacteurs, c'est d'atteindre des objectifs environnementaux de performance, et puis nous, on pense qu'avec un lieu d'enfouissement technique bien opéré, on peut atteindre ces objectifs-là. On veut juste avoir la chance d'être sur la ligne de départ de la course et non pas être discriminés à cause qu'on est un lieu d'enfouissement technique qu'on associe vulgairement à des dépotoirs.



**LE PRÉSIDENT :**

1230 J'aimerais juste vous indiquer que ce n'était pas du tout un reproche, c'était juste un constat que vous faisiez l'apologie, et vous avez le droit d'en faire l'apologie.

Par contre, ce que j'aurais aimé, c'est que vous répondiez de façon plus précise à ma question : pourquoi le gouvernement n'aurait pas un mot à dire dans les choix technologiques?

1235 **M. LUC TURCOTTE :**

Je suis entièrement d'accord que le gouvernement ait son mot à dire. Toujours, je reviens à ma ligne : c'est en imposant des objectifs, tout simplement, Monsieur Zayed. Il ne faut pas oublier, on a la démonstration...

1240

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bien, c'est bien, c'est parfait.

1245 **M. LUC TURCOTTE :**

C'est bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1250

C'est bien. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1255 Je vais revenir, Monsieur Turcotte, sur la reconnaissance comme des bioréacteurs. J'essaie de comprendre, parce qu'en faisant ça, en reconnaissant les LET comme des bioréacteurs, finalement, ce qu'on dit, c'est : on n'a plus besoin de bacs bruns, on envoie ça dans les lieux

d'enfouissement technique qui vont biométhaniser, on n'a pas besoin de construire des usines de biométhanisation, on n'a plus besoin de...

1260

Finalement, ça remet en question jusqu'à un certain point, vous allez m'expliquer, ça remet en question toute la Stratégie de valorisation de la matière organique. Parce que, ce que vous nous dites, finalement, c'est que vous êtes en mesure de le faire, on n'a pas besoin d'autres technologies pour faire ça. Est-ce que je comprends bien ou...?

1265

**M. LUC TURCOTTE :**

Qu'est-ce que je comprends, si on parle beaucoup de production de gaz naturel renouvelable, les plus grands producteurs de gaz naturel renouvelable au Québec et au Canada sont des lieux d'enfouissement technique, et aucun biométhanisateur ne pourra rivaliser avec les quantités de gaz naturel renouvelable qu'on est capable de produire.

1270

Ceci étant dit, encore une fois, je ne dis pas qu'il faut balayer du revers de la main la Politique québécoise de gestion des déchets, loin de là. On la respecte, on l'applique, on est partie prenante, mais on demande seulement que les lieux d'enfouissement technique, qui sont opérés comme des bioréacteurs, puissent concourir avec la technologie de biométhanisation, parce que c'est à peu près la même technologie qui est appliquée à des échelles différentes. C'est dans ce contexte-là.

1275

On pense évidemment que toute matière résiduelle... puis on l'applique, rien que nos infrastructures, on a des centres de tri, on a des cellules de biométhanisation, on a un centre de compostage, on exploite des écocentres : toutes les matières qu'on est capable d'éviter de l'enfouissement, on le fait et on le prône aussi.

1280

Mais on pense qu'on peut faire un bon travail aussi en exploitant un lieu d'enfouissement technique qui est sûrement, puis il ne faut pas avoir honte de le dire, qui est probablement la meilleure technologie disponible – comme on dit en anglais, le *best available technology* – pour gérer des résidus ultimes qui vont demeurer à notre bilan au Québec.

1285

1290 **LE COMMISSAIRE :**

Juste un autre petit point : vous demandez d'être reconnus dans la stratégie de réduction des GES, mais ce que je comprends... parce que vous êtes déjà reconnus, puisque vous transigez déjà des crédits de carbone sur le marché, donc vous contribuez à la cible de réduction des GES. Est-ce que je me trompe ou...?

1295

**M. LUC TURCOTTE :**

On est...

1300

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que vous transigez déjà sur le marché, vous vendez des crédits de carbone?

1305

**M. LUC TURCOTTE :**

On est déjà actif sur le marché des énergies renouvelables, effectivement, mais quand on regarde l'avenir ou les objectifs au niveau des lieux d'enfouissement technique, on mise... le gouvernement mise beaucoup sur les biométhanisateurs pour suffire à la demande.

1310

Et moi, ce qu'on mentionne dans notre proposition, c'est que si l'objectif d'avoir un genre de 5 % d'énergie verte dans le gaz naturel conventionnel au Québec veut être atteint, les lieux d'enfouissement technique vont devoir être mis à contribution, il va y avoir une place de choix qui va devoir leur être faite.

1315

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Turcotte.

1320

**M. LUC TURCOTTE :**

Ça fait plaisir.

1325

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Messieurs, merci à vous. Nous allons arrêter pendant une quinzaine de minutes pour une petite pause. Merci.

1330

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

1335

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**Mme LUCIE MASSÉ et Mme DIANE ROY (DM85)**

**LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, nous poursuivons immédiatement en invitant mesdames Lucie Massé et Diane Roy pour présenter leur mémoire.

1340

**Mme LUCIE MASSÉ :**

Bonjour, Monsieur Zayed, bonjour, Monsieur Renaud, et bonjour aux gens...

1345

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour à vous.

1350

**Mme LUCIE MASSÉ :**

Merci. Bonjour aux gens qui sont là pour nous écouter, pour nous entendre.

1355 Alors, nous remercions votre commission de nous offrir la possibilité d'exprimer notre point de  
vue. Nous remercions aussi le personnel. Alors, je suis Lucie Massé, je suis porte-parole d'Action  
Environnement Basses-Laurentides, et ma collègue qui est avec moi aujourd'hui, qui est Diane Roy,  
est porte-parole de la Coalition Alerte à l'enfouissement de la Rivière-du-Nord.

1360 Nous sommes deux groupes citoyens environnementaux des Laurentides. Nous avons opté  
pour la présentation d'un mémoire conjoint, et notre mémoire porte sur l'opposition aux  
enfouissements. Nous soutenons que la régionalisation de la gestion des déchets est une meilleure  
solution.

1365 Alors, Monsieur Zayed, Monsieur Renaud, vous êtes le canal le plus direct dont nous  
disposons pour être entendus. Nous avons constaté, après de multiples participations à plusieurs  
BAPE, qu'il arrive souvent que le gouvernement fasse fi de vos recommandations, et je tiens à vous  
dire que si nos propos sont parfois *confrontants* et notre ton, indigné, cela ne s'adresse certainement  
pas à votre courageuse commission.

1370 Nous voulons aussi vous dire que nous regrettons sincèrement le départ de la commissaire,  
madame Julie Forget, parce qu'elle est reconnue, d'une part, comme une spécialiste de  
l'acceptabilité, mais aussi parce qu'elle a une sensibilité de femme et que nous, les femmes, eh bien,  
nous formons la moitié de la planète, et que ce sont nos enfants qui vont vivre avec les décisions  
qui vont être prises à l'issue de ce BAPE.

1375

**Mme DIANE ROY :**

Je vais poursuivre. Maintenant, nous allons nous concentrer sur la présente présentation, sur  
nos recommandations, sur certaines de nos recommandations.

1380

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi.

1385 **Mme DIANE ROY :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

1390

Madame, Mesdames, s'il vous plaît, pour fins de sténotypie, quand vous changez de personne, juste dire votre nom pour que la sténotypiste puisse suivre correctement les personnes qui interviennent. Merci.

1395 **Mme DIANE ROY :**

Oui. Excellent. Donc, Diane Roy. Je peux y aller? Donc...

**LE PRÉSIDENT :**

1400

Oui, oui, oui, allez-y.

**Mme DIANE ROY :**

1405

Oui. Les citoyens et les citoyennes de la MRC de la Rivière-du-Nord sont confrontés à l'agrandissement de méga-sites d'enfouissement à Sainte-Sophie. Cet agrandissement va générer une capacité d'enfouissement de 18 millions de tonnes de déchets pêle-mêle qui vont être enfouies à partir de 2022 jusqu'en 2040, et qui viendraient s'ajouter aux 20 millions de tonnes de déchets qui sont déjà enfouies.

1410

Voici nos demandes. Concernant la décontamination des méga-sites d'enfouissement, nous recommandons :

1415

- que soit réalisée la décontamination de près de 5 millions de tonnes de déchets de la vieille section du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie, qui a été opérée de 1964 à 1997, et que les meilleures pratiques et le principe de pollueur-payeur soient appliqués;

- que soit réalisée la décontamination de millions de tonnes de déchets accumulés dans les cinq méga-dépotoirs et que la décontamination de ces sites soit aux frais des promoteurs;

- 1420
- qu'une analyse hydrogéologique indépendante des impacts de 100 millions de tonnes de déchets pêle-mêle accumulés au Québec depuis plus de 25 ans, dont 80 % dans les méga-dépotoirs, soit réalisée et que des solutions écologiques soient proposées sur cet enjeu.

**Mme LUCIE MASSÉ :**

1425

Concernant le recours au méga-enfouissement et à la régionalisation, voici nos recommandations :

- 1430
- que votre commission recommande un moratoire sur le déchet... sur le décret – excusez le lapsus – sur le décret d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie et que ce soit aussi demandé pour les autres méga-dépotoirs, et cela, jusqu'au dépôt de votre rapport d'enquête, messieurs les Commissaires;

- 1435
- que votre commission recommande l'arrêt du modèle du méga-enfouissement, que le principe et le financement gouvernemental de la régionalisation soient réellement mis en pratique, afin que les matières résiduelles soient traitées le plus localement possible;

- 1440
- que le gouvernement sollicite le secteur de l'économie sociale pour trouver des solutions au détournement de l'enfouissement des 6 millions de tonnes, 6 millions de tonnes de matières résiduelles chaque année, dont près de 90 % de ces matières-là sont compostables ou recyclables;

- 1445
- que votre commission recommande l'abandon du méga-enfouissement, ce qui réduirait le transport des matières résiduelles vers de méga-sites d'enfouissement – le transport, on le sait, c'est une source importante d'émission de gaz à effet de serre, ainsi que le méga-enfouissement en soi;

- 1450
- que les quantités minimales et maximales des matériaux de recouvrement journalier utilisés soient établies par règlement et qu'elles soient assujetties à des redevances significatives. Il importe que leur tonnage soit présenté distinctement des matières résiduelles éliminées dans les bilans sur la gestion des matières résiduelles;
  - enfin, dans la continuité, que le type de matériel de recouvrement soit clairement identifié pour éviter que des matériaux recyclables comme le verre servent à des fins de recouvrement.
- 1455

**Mme DIANE ROY :**

Concernant les matières organiques, nous recommandons :

- 1460
- que le gouvernement réduise à la source l'enfouissement des matières organiques et qu'elles soient bannies de l'enfouissement;
  - que le gouvernement donne la priorité au compostage écologique à des fins d'autonomie et de souveraineté alimentaires;
- 1465

Maintenant, concernant la notion d'acceptabilité sociale, nous recommandons :

- 1470
- que la notion d'acceptabilité sociale soit balisée pour qu'il y ait un réel consentement libre et éclairé des communautés et des peuples autochtones face au développement de projets environnementaux. Ces projets auront des impacts majeurs pour nos communautés et pour les générations futures. Nous insistons sur l'importance de l'acceptabilité sociale pour une réelle démocratie.

Maintenant, concernant les responsabilités du gouvernement, nous recommandons :

- 1475
- que le gouvernement se dote d'une politique québécoise de gestion des matières résiduelles concrète, ambitieuse et réellement adaptée à la réalité terrain, avec des données claires, des obligations précises pour tous les secteurs, des réglementations tenant compte des questions, des opinions émises par divers partenaires et la société civile lors de ce BAPE;



1480 - que le gouvernement oblige, par réglementation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles des industries, commerces et institutions, ainsi que du secteur de la construction, rénovation et démolition.

**Mme LUCIE MASSÉ :**

1485 En conclusion : l'actuel contexte de pandémie de la COVID-19 ne saurait nous faire oublier la crise climatique dans laquelle nous baignons et qui va en s'amplifiant.

1490 Certains, dont beaucoup de scientifiques, voient même la pandémie comme l'une des manifestations de la seconde. Les risques plus fréquents d'épisodes saugrenus de la nature ont été largement documentés : inondations, sécheresses, tempêtes, nouvelles espèces nuisibles, nouveaux virus, chute de la biodiversité, etc.

1495 Qui peut maintenant nier que l'humain est allé trop loin dans sa volonté de mettre la nature à son service? Et c'est particulièrement vrai pour ce modèle économique, dopé par la surproduction et la surconsommation au profit d'une petite élite. Cela est contraire au bien commun.

**Mme DIANE ROY :**

1500 Je vais poursuivre dans la conclusion. Or, dans ce tableau, même si moins visible, la gestion des déchets ne saurait être ignorée. Au Québec particulièrement, qui est l'un des plus gros producteurs de déchets per capita au monde, on remarque malheureusement le choix qui a été fait ces dernières années par nos gouvernements pour le méga-enfouissement, avec tous ses effets délétères.

1505 Sans véritable acceptabilité sociale et avec l'aval des promoteurs, du milieu des affaires, des institutions et souvent des autorités locales et régionales qui se voient même offrir toutes sortes d'avantages, ce modèle sévit depuis des années et on en voit les résultats : toujours plus de déchets au Québec. Et toujours pas de réglementation contraignante et mesurable, tant en amont qu'en aval.

1510

1515

Enfin, à la Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord et à Action Environnement Basses-Laurentides, nous avons senti non seulement qu'il y avait peu d'écoute dans ce BAPE générique pour une remise en question du modèle du méga-enfouissement, sinon de le parer d'une nouvelle composante qui s'appelle incinération ou valorisation énergétique. C'est pourtant l'éléphant blanc dans la pièce. Cette progression du modèle du méga-enfouissement aura été malheureusement décidée pour des décennies à venir.

1520

Pourtant, comment ignorer que dans l'un ou l'autre de ces méga-sites se produiront tôt ou tard ce qu'on appellera des « accidents » qu'auront à défrayer les générations futures? C'est pourquoi la régionalisation nous apparaît la solution. Merci, Monsieur Zayed, merci, Monsieur Renaud.

**Mme LUCIE MASSÉ :**

1525

Merci à vous, Messieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

1530

Merci à vous, Mesdames. Écoutez, peut-être un élément de clarification. Je ne dis pas que je vais pouvoir vous convaincre, ça sera trop difficile en quelques minutes, mais je tiens quand même à vous dire, au sujet de votre premier commentaire, quand vous avez indiqué que, malheureusement, le gouvernement faisait fi des avis des commissions d'enquête : bien sûr, il y a une chose, nous, comme commission, toutes les commissions ne sont pas des commissions décisionnelles, comme vous le savez.

1535

Donc, bien sûr, on émet des avis au gouvernement et on souhaite que ces avis-là soient suivis. Peut-être vous donner un exemple tout récent : j'ai, il y a à peine un an et demi, eu le grand bonheur de présider une commission, très grande commission, sur l'amiante. Et je peux vous dire que la majorité, en tout cas, de très nombreux avis de ce rapport ont été suivis et sont encore suivis. Il y a des suites qui sont encore actuellement en train d'être données aux avis de la commission.

1540

Donc, bien sûr, le gouvernement décide, mais je tiens à vous dire que, en tout cas, dans mon cas, moi, j'ai quand même présidé une vingtaine de commissions, participé à une trentaine de

1545 commissions, je peux vous dire que le gouvernement, dans plusieurs, plusieurs dossiers, est allé dans le même sens que la commission. Et bien sûr, j'exprime le souhait profond que ça soit la même chose cette fois-ci.

1550 Ceci étant dit, j'aurais juste une question. Bien sûr, vous avez... vous vous êtes attardées beaucoup sur la notion de méga-enfouissement, méga-sites d'élimination; j'aimerais savoir : si je vous demandais de définir un peu le méga-enfouissement, ça serait quoi?

**Mme DIANE ROY :**

Je peux commencer. Dans le fond, le méga-enfouissement, c'est...

1555 **LE PRÉSIDENT :**

C'est madame Roy qui parle? C'est madame Roy?

**Mme DIANE ROY :**

1560 Moi, je suis Diane Roy, excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

1565 Merci. Merci.

**Mme DIANE ROY :**

1570 C'est que, dans le fond, ce qu'on a présentement, c'est qu'au Québec, il y a cinq méga-sites. Si on recule un peu précédemment, dans le fond, dans l'histoire, c'est que... je ne me souviens plus, vers 2009, je pense, il y avait environ 100 sites d'enfouissement au Québec.

1575

Mais avec la nouvelle réglementation pour l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, plusieurs sites ont dû être fermés parce qu'ils n'arrivaient pas financièrement, dans le fond, à uniformiser leur infrastructure pour répondre à ces règlements-là.

1580

Donc, maintenant, il y a 38 sites seulement au Québec, dont cinq méga-sites, et dans ces méga-sites, surtout, ce qu'on veut relever, c'est que ce sont des méga-sites qui reçoivent des matières résiduelles pêle-mêle, dont 60 %, selon les dires de monsieur Charette, dont 60 % de ces matières-là proviennent des matières organiques.

1585

Alors, ces méga-sites-là accumulent toutes sortes de matière, autant des ICI, des CRD, et il n'y a pas non plus de tri à la source précédemment, de tri qui pénètre dans les méga-sites d'enfouissement. Alors, ils reçoivent.

1590

Puis l'autre aspect, je dirais, aussi, c'est que les méga-sites, présentement... bon, vous dites « une définition », je dois extrapoler peut-être un petit peu plus loin que la définition, mais les méga-sites présentement font une concurrence que nous jugeons déloyale, dans le sens qu'ils sont tellement gros – parce qu'ils regroupent 80 % de toutes les matières résiduelles du Québec – ils sont tellement gros qu'ils peuvent offrir des prix hyperconcurrentiels, et donc qui rentrent en concurrence avec les initiatives de détournement autres que ça. Alors...

1595

Puis en plus, bien, le méga-enfouissement, comme ils reçoivent 60 %, en tout cas, on va dire entre le tiers et 60 % de matières organiques, ces méga-enfouissements, en plus de ça, ils rentrent en contradiction vraiment avec la Stratégie de valorisation des matières organiques que le gouvernement lui-même a mis en place et qui détournerait les matières organiques.

1600

Alors, les méga-enfouissements, pour nous, ce n'est pas la voie. On privilégie vraiment la régionalisation. Est-ce que ça répond...

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Roy.

1605 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Je pourrais ajouter aussi, si vous permettez, Lucie Massé, j'ajouterais que le transport, aussi, de ces déchets-là à travers le Québec, dans ces cinq sites énormes, apporte aussi ses impacts au niveau des gaz à effet de serre, des émissions des gaz à effet de serre, et ça vient se rajouter justement à... ça vient exacerber cet enjeu-là aussi de... il ne faut pas l'oublier qu'on est en crise climatique aussi, là. J'ai terminé, merci.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

1615 Merci. Monsieur Renaud?

**LE COMMISSAIRE :**

1620 Je vous remercie beaucoup, Mesdames Massé et Roy. J'aurais une question de précision par rapport, justement, au principe de régionalisation. J'aimerais savoir : qu'est-ce que vous avez en tête comme échelle de régionalisation? Est-ce qu'on parle d'aller jusqu'au niveau des municipalités? Des MRC? Des régions administratives? C'est quoi, le territoire? Quand vous parlez de régionalisation, c'est quoi, le territoire qui est en cause?

1625 **Mme DIANE ROY :**

Moi, je pense...

1630 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Je vais commencer, Diane.

**Mme DIANE ROY :**

1635 Oui, vas-y, vas-y, vas-y, Lucie.

**Mme LUCIE MASSÉ :**

1640 Notre objectif, c'est de rapprocher le plus possible la gestion des déchets près des citoyens. Et nous pensons que les municipalités ou les MRC, possiblement les MRC, parce que, quand même, c'était contenu dans un certain territoire assez bien délimité, mais ça restera à voir aussi avec les maires et les conseils des MRC, quelle serait la meilleure façon de rapprocher, puis aussi de responsabiliser les gens.

1645 Le fait, pour les gens, de vivre à proximité d'un lieu d'enfouissement ou d'un dépotoir, bien, quand on sait que ce sont nos déchets qu'on traite, eh bien, les gens sont... on a tendance à être davantage responsabilisé, ce n'est pas moi qui le dis. Diane...

**Mme DIANE ROY :**

1650 Oui, oui. J'ajouterais un élément que je trouve très important, ici, dans notre MRC, Rivière-du-Nord. Bon, les citoyens font largement leur part. Nous, on a 43 000 tonnes de déchets et le reste vient de l'extérieur de notre circonscription.

1655 Et puis j'ajouterais aussi que les ICI, les industries, commerces et institutions, pour leur part, dans notre MRC aussi, ont participé à 63 % des matières résiduelles qui sont enfouies à Sainte-Sophie.

1660 Alors, je me dis : si on gère de façon beaucoup plus régionale, comme disait Lucie, si on gère de façon beaucoup plus régionale, moi, je pense qu'on... les institutions aussi vont être plus sensibilisées. Peut-être que les municipalités vont faire la collecte sélective des institutions.

1665 Parce que, bon, quelqu'un de la CSQ nous disait dernièrement – centrale syndicale de l'enseignement, excusez-moi – disait que, bon, la collecte sélective ne va pas dans les écoles. Puis, moi qui ai travaillé dans les écoles de nombreuses années, je voyais à tous les jours le nombre incalculable de poubelles qui sortaient de là, des matières organiques pas séparées, puis tout ça.

1670

Alors, moi, je pense vraiment que la... bien, nous, on pense, je dis « je », mais nous on pense que les gens vont... la population, les ICI, les CRD vont être beaucoup plus sensibilisés parce que va être à côté d'eux.

1675

Je pense que c'est quelque chose qui est vraiment faisable, de créer de plus petits lieux d'enfouissement. Mais le gouvernement doit obligatoirement aider financièrement, parce que c'est sûr qu'il faut aider les petites entreprises, comme il le fait pour les PME, puis tout ça. C'est vraiment... c'est viable, c'est ça.

1680

Et ça pourrait créer des emplois locaux, en tout cas, il y a plein de choses qu'ils pourraient faire, et entre autres, comme on disait tantôt, très important, réduire le transport des GES, le transport des matières résiduelles.

Juste un petit aparté pour terminer, c'est que les...

**LE COMMISSAIRE :**

1685

Je vous remercie beaucoup.

**Mme DIANE ROY :**

1690

Oui, O.K., c'est parfait. Je vous laisse, c'est bon.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, ça a été très intéressant, merci pour votre réponse.

1695

**Mme LUCIE MASSÉ :**

Merci, Messieurs Zayed et Renaud.

1700

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Mesdames Massé et Roy. J'appelle maintenant monsieur...

1705

**Mme DIANE ROY :**

Est-ce qu'on peut...

1710

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon? J'appelle maintenant...

**Mme DIANE ROY :**

Est-ce qu'on peut ajouter une petite... non? Oui?

1715

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, ça fait déjà 20 minutes que nous sommes ensemble. Malheureusement, on doit arrêter, et je dois appeler le prochain intervenant.

1720

**Mme LUCIE MASSÉ :**

On va leur laisser la... très bien.

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1730

---



**M. ANDRÉ SIMARD (DM114)**

**LE PRÉSIDENT :**

1735 Monsieur André Simard.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

1740 (Inaudible) et Monsieur le Commissaire. Je vous remercie de m'accueillir à votre commission. Mon mémoire est fondé sur deux questions très simples, mais en même temps très complexes.

1745 Premièrement : est-il souhaitable de consacrer tant d'efforts à détourner nos résidus alimentaires domestiques, c'est-à-dire nos déchets de table, tandis que les autres matières que nous enfouissons sont en grande partie recyclables?

Et deuxièmement : avons-vous bien évalué les conséquences potentielles de cette politique, surtout en la comparant aux autres alternatives de gestion de ces matières?

1750 Le problème de l'enfouissement, à mes yeux, ce n'est pas la protection de l'environnement, mais plutôt le gaspillage des ressources. Notre consommation galopante épuise notre planète et détruit des milieux naturels, et, faute de pouvoir freiner cette frénésie, nos efforts devraient en priorité viser à augmenter le recyclage et favoriser une économie circulaire.

1755 Pour la matière organique, cela veut dire non seulement réduire le gaspillage, mais aussi changer nos habitudes alimentaires. Détourner nos résidus de table, pour moi, c'est détourner des fonds, des ressources qui pourraient être mieux déployés ailleurs pour atteindre plus efficacement l'objectif que nous recherchons tous, soit la protection de l'environnement.

1760 Les LET ne sont pas la source de contamination tant décriée. Cette perception date de l'époque des dépotoirs et des lieux d'enfouissement sanitaire qui ont disparu du décor depuis plus de 25 ans.

1765 Les LET d'aujourd'hui n'ont rien en commun avec ces installations. Nous nous sommes dotés, au Québec, d'une des réglementations les plus sévères en Amérique du Nord, et les résultats démontrent que nos nappes d'eau souterraines et nos cours d'eau sont protégés.

1770 Pour les sites avec captage des biogaz où sont enfouis 85 % de nos matières, les émissions atmosphériques respectent les normes en vigueur, et pour les sites avec valorisation où sont enfouis 75 % de nos matières, leur bilan GES peut s'avérer négatif, c'est-à-dire qu'ils peuvent agir comme puits de carbone, tel que démontré à quelques commissions qui ont eu lieu récemment. Cela ne signifie pas qu'ils ne laissent aucun défi, mais la performance environnementale de nos sites ne cesse de s'améliorer.

1775 Le détournement des résidus de table n'aura pas nécessairement autant de bénéfices qu'on le croit. Tel que j'ai précisé dans mon mémoire, le volume occupé par cette matière, et je parle des résidus de table représenterait à peine 2 % du volume occupé dans le site, et c'était une évaluation conservatrice, à mon avis.

1780 La raison est simple : ces matières sont les plus denses des matières disposées dans un LET et deviennent quatre fois plus compactes une fois enfouies. Ainsi, elles occuperaient un hectare sur les quelque 50 hectares qui sont aménagés à chaque année.

1785 Si on veut réellement diminuer l'empreinte des sites, il serait beaucoup plus efficace d'intervenir sur les autres matières enfouies, soit papier, carton, plastique et textile, tous en grande partie recyclables, sans parler des débris de démolition et de construction qui augmentent sans cesse et qui représentent aujourd'hui 25 % de l'empreinte annuelle des LET.

1790 Aussi, le bénéfice environnemental n'est pas nécessairement acquis. Il est vrai que le détournement des résidus alimentaires aura un impact sur les charges organiques des émissions brutes, c'est-à-dire avant traitement, mais pas nécessairement sur les rejets au milieu.

Les systèmes mis en place dans les LET ont justement été conçus pour traiter la matière organique afin d'assurer un registre sécuritaire pour l'environnement. Une diminution de cette charge n'aurait pas forcément comme effet d'améliorer les performances et pourrait même y nuire.

1795 Je m'explique : pour les eaux de lixiviation, les systèmes de traitement mis en place au cours des dernières décennies au coût de plus de 200 M\$ sont tous du type biologique, c'est-à-dire que le traitement est assuré par des bactéries qui dégradent les composés.

1800 Les bactéries ont non seulement besoin de matière organique, mais aussi de nutriments, tous fournis par les déchets organiques fournis dans le site, enfouis dans le site. Un détournement excessif de celles-ci peut donc modifier la composition du lixiviat brut, au point de la rendre plus réfractaire au traitement et, par conséquent, augmenter le rejet de contaminants plus nocifs.

1805 Un phénomène similaire peut se produire au niveau des biogaz. Ceux-ci sont créés non seulement par la dégradation de la matière organique, mais aussi par des réactions chimiques entre matières enfouies qui ne sont pas organiques et par la volatilisation de certains produits.

1810 Il en résulte un mélange composé typiquement de plus ou moins 50 % de méthane et l'équivalent en gaz carbonique, mais aussi de composés organiques non méthaniques, incluant des polluants atmosphériques dangereux et des composés organiques volatiles.

1815 Pour les sites dotés d'infrastructures pour capter et brûler ces gaz, le méthane sert alors de carburant permettant la destruction de polluants dangereux. Une réduction du pouvoir calorifique du biogaz qui résulterait d'un détournement excessif de la matière organique peut donc nuire à la performance et même à l'opération des torchères.

1820 Pire encore : une réduction importante de cette matière peut compromettre le processus de biodégradation dans un LET et augmenter les concentrations d'éléments nocifs au point de rendre les biogaz plus toxiques. Ce déséquilibre impacterait alors non seulement des émissions atmosphériques, mais aussi les lixiviats.

1825 Le détournement des résidus alimentaires risque aussi de porter un dur coup à la filière de valorisation du biogaz. Ces matières sont la source d'entre 30 et 60 % du méthane contenu dans le biogaz, et une telle réduction du pouvoir calorifique rendra plusieurs projets marginaux au point où certains opérateurs seront peut-être tentés d'y mettre fin. Il en résulterait alors une augmentation significative des GES.

À cet égard, les LET avec gestion active des biogaz ne sont pas la source d'autant de GES qu'on leur accorde, car, entre autres, les bilans du Québec ne tiennent pas compte du carbone stocké à long terme dans ces sites, un phénomène pourtant reconnu par le GIEC et l'EPA américain.

1830

Il en est autrement pour les petits sites avec ventilation passive, où sont enfouies 15 % de nos matières résiduelles, et qui représenteraient autant d'émissions de GES que les autres sites plus importants.

1835

Le Québec aurait tout à gagner à resserrer les exigences pour ces installations et aussi à favoriser la mise en valeur de cette source d'énergie reconnue renouvelable.

1840

Le détournement des résidus alimentaires n'est donc pas sans conséquence sur la performance environnementale des sites. Dans ce contexte, comment se compare réellement l'enfouissement aux autres modes de gestion de ces matières, dont le compostage et la digestion anaérobie, qui nécessitent tous une troisième voie et qui sont également source d'impacts, évidemment gaz à effet de serre et autres?

1845

La question m'apparaît fort légitime et seule une véritable analyse de cycle de vie, exhaustive, indépendante et objective, permettrait d'y voir clair.

1850

Compte tenu des enjeux, il m'apparaît essentiel qu'une telle analyse soit réalisée avant de statuer sur une politique à long terme à l'égard de la gestion des matières organiques domestiques. Peut-être que cette analyse a été faite, mais je ne l'ai jamais vue puis elle n'est pas sur votre site non plus. Il n'y a pas eu d'analyse de cycle de vie.

1855

En conclusion, comme beaucoup de gens, je suis préoccupé par l'état de notre environnement et j'ai consacré ma carrière à en assurer la protection. Je ne suis pas pro-enfouissement, je n'ai rien à vendre ni de bilan à défendre. Il est important que nos décisions soient prises en se basant sur les meilleures connaissances disponibles, et c'est pour contribuer positivement au débat que j'ai déposé ce mémoire.

1860 J'espère humblement qu'il amènera nos décideurs à pousser plus à fond leur réflexion, afin que nos efforts puissent contribuer concrètement à la conservation d'un environnement qui, avouons-le, a bien besoin d'un coup de pouce. Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

1865 Merci à vous, Monsieur Simard. Monsieur Renaud?

**LE COMMISSAIRE :**

1870 Oui, Monsieur Simard, merci beaucoup. Très intéressant, votre mémoire. Ce que vous donnez comme argument par rapport au fait que placer des matières organiques ou retirer les matières organiques des lieux d'enfouissement technique pourrait poser des problèmes, ce qu'on a entendu dans les ateliers puis ce qu'on a entendu dans les audiences, la première partie de l'audience puis dans certains mémoires aussi, c'est qu'il y a plusieurs juridictions qui interdisent carrément l'enfouissement de matières organiques, entre autres les juridictions en Europe.

1875 Comment ce que vous nous présente... est-ce qu'il y a eu des études de faites dans ces juridictions-là? Les effets que vous nous présentez en termes de volume, est-ce qu'il y a eu des mesures de faites? Est-ce qu'il y a des données qui sont disponibles par rapport à ça?

**M. ANDRÉ SIMARD :**

1880 En effet. Écoutez, quand vous parlez de l'Europe, c'est très difficile de comparer les modèles. L'Europe a décidé, et vous l'avez entendu par beaucoup de présentations, ils se sont axés beaucoup sur l'incinération. Donc, c'est très difficile de comparer nos matières résiduelles et leurs matières résiduelles enfouies.

1885 Ce qu'il faut faire, c'est qu'il faut regarder du côté américain, qui ont un modèle similaire à nous, où l'enfouissement est la façon privilégiée.

1890

Et oui, effectivement, il y a beaucoup d'études, j'ai déposé plus qu'une vingtaine de références, mais je ne suis pas un organisme de recherche, donc j'ai fait une recherche comme j'ai pu pour vous déposer des documents. Mais oui, ces documents-là existent, et il y a des documents très récents, 2020-2021.

1895

Donc, c'est aussi des préoccupations qui ont été exprimées à travers... par différents experts et scientifiques américains sur l'impact potentiel si jamais on enlevait cette... trop de matière organique. Et vous avez une référence, que j'ai déposée, d'ailleurs, dans mon mémoire, là-dessus.

**LE COMMISSAIRE :**

1900

Est-ce qu'actuellement, aux États-Unis, il y a des endroits où ils interdisent l'enfouissement de matières organiques ou ils limitent l'enfouissement de matières organiques par une collecte de troisième voie ou... qui ferait qu'eux auraient... on pourrait constater l'effet d'enlever de la matière organique dans les LET?

1905

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Je n'ai pas vu ça aux États-Unis. D'abord, pour répondre à votre question : moi, je parlais des déchets de table, en passant.

1910

La matière organique, on a 30 % de matière organique qui va dans nos sites, mais il y a 10 %, c'est des matières... moi, ma préoccupation, c'est qu'on va faire une troisième collecte, et est-ce qu'on a fait la démonstration que faire ça versus ce qu'on sauve dans un site d'enfouissement, est-ce que ça vaut la peine?

1915

Est-ce qu'il y a des juridictions aux États-Unis qui ont interdit la matière organique au complet? Pas à ma connaissance. Je ne dis pas qu'il n'y a pas... il y a beaucoup de détournement, je pense qu'il y a 30 % de détourné aux États-Unis, mais il y en a. Mais qu'ils ont interdit, non.

1920

Pour ce qui est de l'impact, il y a une étude en Angleterre qui a été faite pour mesurer l'impact entre deux sites d'enfouissement, des sites qui avaient reçu des matières organiques avant, puis après, qui ont respecté la directive européenne sur le détournement, et j'ai déposé ça en référence.

1925

Mais c'est sûr que, les lixiviats, ce n'est pas juste les matières organiques qui créent les lixiviats. Vous avez... si tout était inerte, à part la matière organique, ça serait très simple : on enverrait ça dans des anciennes carrières puis ça serait fini là.

Donc, on va avoir quand même des lixiviats, mais qui vont être très différent puis qui vont être pas mal plus toxiques que celle qu'on reçoit avec la matière organique.

1930

La matière organique, c'est ça qui fait que nos traitements fonctionnent puis on est capable de faire précipiter ces documents-là. Puis je ne dis pas qu'il n'y a pas des améliorations à faire. Je sais que la dénitrification, c'est dans la vision du ministère, mais là, on arrive avec des eaux qui sont pas mal moins contaminées que ce qui sort de nos usines municipales.

1935

Vous regarderez les résultats des usines d'épuration, on est en bas des normes pas mal au niveau des sites d'enfouissement, puis les OER, monsieur Trudel vous l'a dit aussi : au niveau de la toxicité, il n'y a pas beaucoup de dépassement en termes de toxicité. Donc, on peut faire mieux. Mais de dire que nos sites polluent, à mon avis, c'est totalement faux.

1940

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Simard. Je vais regarder les références, je vais faire le tour.

1945

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Ça me fera plaisir si vous avez besoin d'autres informations.

**LE PRÉSIDENT :**

1950

Merci, monsieur Simard.

**M. ANDRÉ SIMARD :**

Merci.

1955

---

**M. KAREL MÉNARD (DM123)**

**LE PRÉSIDENT :**

1960

J'appelle maintenant monsieur Karel Ménard.

**M. KAREL MÉNARD :**

1965

Oui. Bonjour, Messieurs Zayed et Renaud. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien, allez-y.

1970

**M. KAREL MÉNARD :**

Parfait. Donc, bien, je me présente : Karel Ménard, je suis directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, qui est un organisme communautaire spécialisé en gestion écologique des matières résiduelles depuis 1991.

1975

Je tiens à rappeler que nous avons participé, et personnellement, j'ai participé aux audiences génériques en 95, 97 sur le même thème, la gestion des matières résiduelles, ce qu'on appelle ou ce qu'on a appelé la commission Journault, et je suis à même de reconnaître, donc, l'importance que revêt le présent exercice.

1980



Le Front commun défend quatre principes qui sont la base de la gestion écologique des déchets et qu'on retrouve dans notre mémoire sous une forme ou sous une autre. Rapidement, ces principes sont la régionalisation, la responsabilisation, la démocratisation et les 3R.

1985 Pour commencer, au niveau des audiences, ce sont des audiences qui sont et qui ont été souhaitées et qui sont nécessaires. Ça a été dit : les performances stagnent depuis des années au niveau des objectifs de récupération et de recyclage, et les quantités de matières résiduelles éliminées sont à peu près les mêmes depuis une dizaine d'années.

1990 Si nous voulons moins éliminer de résidus ultimes et mieux le faire, il faut aller au-delà des simples mesures visant la récupération et le recyclage.

1995 Nous croyons qu'il faut changer de paradigme en ce qui a trait à l'élimination de nos matières résiduelles. Depuis des années, nous constatons que notre modèle d'élimination actuel n'est pas viable. Il ne responsabilise pas les générateurs de déchets, il n'est pas équitable et ne nous incite pas à revoir notre consommation.

Aussi, ce qu'il est convenu d'appeler « la gestion par méga-site d'enfouissement » nous empêche de planifier l'élimination de nos déchets à moyen et à long terme.

2000 Le mandat que le ministère Charette a confié au BAPE pour la tenue des présentes audiences n'est pas étranger à cet état de fait. Il y est même directement relié.

2005 Il faut effectivement revoir nos façons de faire, apprendre de nos erreurs et cesser de tenter de planifier en fonction de nos bilans passés et devenir maîtres de nos actions que nous devons poser. Il faut simplement prendre le temps de faire ce que nous avons dit que nous allions faire et nous donner les outils pour y arriver.

2010 Afin de nous assurer de pouvoir faire une réelle planification de l'élimination des matières résiduelles au Québec, nous croyons que nous devrions établir nos besoins en ce qui a trait aux infrastructures requises sur le territoire. Cette planification devrait se faire dans une perspective provinciale afin de déterminer l'ensemble des besoins par région administrative.

2015 Nous croyons en effet que nos façons de faire actuelles pour ce qui est de l'élimination ne nous confèrent aucun contrôle sur une quelconque planification dans ce domaine.

2020 Sachant que 80 % des matières résiduelles enfouies au Québec le sont dans seulement cinq lieux d'enfouissement technique, cela vient fausser toutes les cartes. Un fort volume d'enfouissement permet d'offrir des tarifs d'élimination anormalement bas, qui n'internalisent pas les coûts économiques, sociaux et environnementaux d'une telle pratique.

2025 Cette façon de faire n'encourage nullement les générateurs de déchets publics ou privés à entreprendre de réelles mesures pour réduire à la source ce qui est produit. Ça exacerbe les tensions sociales dans les communautés hôtes, ça déresponsabilise les citoyens et les entreprises pour qui leurs déchets s'envolent comme par magie les jours de collecte, et trop de générateurs de déchets sont dépendants de ces infrastructures, dont les agrandissements ne sont plus que des formalités depuis des années, nous privant de quelque autonomie que ce soit en matière de planification à l'élimination.

2030 Nous devons progressivement mettre fin à cette gestion par méga-site d'enfouissement au Québec en développant de nouvelles infrastructures d'enfouissement dans chaque région administrative de la province, ce qui inclut l'implantation de nouveaux lieux d'enfouissement technique sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal et en Outaouais.

2035 Un programme de financement devrait aussi être créé afin d'aider à l'implantation de nouveaux LET comme n'importe quelle infrastructure de gestion des déchets, comme le sont les usines de biométhanisation ou les plateformes de compostage.

2040 L'enfouissement devrait y être sélectif et sécuritaire. Toutes les matières résiduelles devront être stabilisées avant leur enfouissement, afin de réduire au maximum les nuisances et les sources de contamination, ainsi que de détourner de l'élimination ce qui pourrait encore l'être.

Le Québec devrait tendre vers un bannissement de l'enfouissement de tout ce qui est valorisable. Il faut prioritairement investir dans des mesures et des programmes visant la réduction à la source, le réemploi et le recyclage. Il faudrait imposer aux générateurs de déchets le fardeau

2045 de la preuve, afin qu'ils démontrent que, véritablement, les seuls résidus qu'ils éliminent sont bel et bien des résidus ultimes.

2050 Maintenant, au niveau de la valorisation énergétique : toute forme de production d'énergie à partir de matières résiduelles ou l'utilisation de matières résiduelles comme combustible de substitution devrait être légalement considérée comme étant de l'élimination. Le Québec doit également tendre vers un bannissement de l'incinération comme mode de traitement des déchets.

2055 Les formes de valorisation thermique des matières résiduelles pourraient toutefois être considérées. Il faudrait prioritairement encadrer légalement et baliser ces pratiques. Notamment : il faut démontrer qu'une matière valorisée de façon thermique ne peut être ni réemployée ni recyclée. Le bilan des gaz à effet de serre évités doit être positif, et, notamment, la valorisation thermique ne doit pas se substituer aux méthodes de recyclage déjà existantes.

2060 Maintenant, au niveau de l'acceptabilité sociale : on a tendance à généraliser trop rapidement les manifestations citoyennes à l'endroit des lieux d'enfouissement technique comme étant des réactions de NIMBY, du « pas dans ma cour ». Cette approche polarise les échanges et ne laisse que très peu de place au dialogue.

2065 Nous préconisons la mise sur pied de mécanismes permanents de médiation, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pouvant être utilisés à tout moment lors de la durée de vie d'une infrastructure d'élimination.

2070 En guise de conclusion, afin de mieux éliminer nos matières résiduelles, il faut commencer à les réduire à la source. Notre mémoire propose 187 recommandations à cet effet. Il faut aussi et surtout : rendre imputables les instances publiques de l'atteinte des objectifs de valorisation contenus dans les plans d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles; établir des échéanciers, des bilans mi-parcours, et développer des mécanismes de reddition de comptes pour nos élus; et pourquoi pas, un jour, élaborer une politique québécoise de réduction des matières résiduelles. Merci.

2075

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Monsieur Ménard. Dites-moi : pourquoi vous suggérez que le gouvernement bannisse toute forme d'incinération?

2080

**M. KAREL MÉNARD :**

Parce que l'incinération détruit des ressources. Donc, l'incinération détruit des matières avec du carbone : du plastique, du papier, des fibres, du bois. L'incinération ne va pas brûler du verre ou du métal, qui sont autrement recyclables. L'incinération aussi coûte cher. Donc, il faut ce qu'on appelle nourrir la bête, donc alimenter les incinérateurs.

2085

Les incinérateurs aussi causent toujours des problèmes. Je n'ai jamais entendu parler... même ceux de la nouvelle génération, soi-disant de la nouvelle génération, les incinérateurs qui sont exempts de – comment? – d'émissions de contaminants, notamment les dioxines et les furanes. Donc, l'incinération n'est vraiment pas un bon mode de traitement des matières résiduelles.

2090

Que ce soit pour les boues, les biosolides ou les déchets domestiques, l'incinération ne devrait pas être un mode accepté au Québec pour... en fait, on n'élimine pas les déchets, parce qu'il en crée aussi, il crée des cendres, il crée des mâchefers, il crée surtout aussi des substances gazeuses qu'on a tendance aussi à occulter, des fois. Donc, certains disent que même l'incinération crée plus de déchets à la sortie qu'il n'en rentre dans les fours.

2095

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous voulez dire par cette métaphore, c'est-à-dire que le niveau d'émissions de composés chimiques à la sortie de cheminée est beaucoup trop important? C'est bien ça?

2100

**M. KAREL MÉNARD :**

2105

Oui, effectivement. Tous les rejets combinés, donc les mâchefers, les cendres volantes, les émissions gazeuses qui se combinent à des molécules qui sont déjà présentes dans l'atmosphère, le poids combiné de tout ça, en fait, est plus élevé.

2110

Quelqu'un l'a dit : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. L'incinération fait juste transformer des matières qui pourraient être potentiellement recyclables en des sources de contaminants, en fait, qu'il faut aussi éliminer. Donc, l'incinération n'évite pas l'enfouissement, au contraire : l'incinération requiert des sites d'enfouissement technique.

2115

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, au point de vue de l'élimination, donc, vous suggérez qu'il y ait une élimination de type régionale mais en fonction des régions administratives, c'est bien ça?

2120

**M. KAREL MÉNARD :**

Effectivement. Donc, on devrait tendre vers ça. Donc, c'est sûr que, dans certaines régions, ça pourrait être difficile, mais on devrait tendre vers ça et on devrait planifier dès maintenant... on parle peut-être d'un horizon de huit à 10 ans pour justement implanter de nouveaux lieux d'enfouissement technique sur le territoire de la province par région administrative. Chaque région administrative devrait être autonome au niveau de l'élimination. En fait, on devrait tendre vers ça.

2125

Si, pour des raisons quelconques, ce n'est pas possible au niveau, justement, des normes du REIMR ou une question démographique, il pourrait y avoir des aménagements, mais on devrait vraiment viser une gestion régionale par région administrative de l'élimination des matières résiduelles, incluant comme j'ai dit le territoire de la CMM et l'Outaouais, qui ne disposent pas actuellement de lieu d'enfouissement technique.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

2135

Une dernière question avant de céder la parole à mon collègue : est-ce que vous êtes convaincu que le Québec pourrait s'affranchir des méga-sites, sachant que la CMM, la CMQ génèrent un très grand pourcentage des matières résiduelles à enfouir, à éliminer? Comment vous voyez ça, à défaut d'un méga-site, pour ces régions très urbanisée, très densément peuplées?

2140

**M. KAREL MÉNARD :**

2145

Si on réduit vraiment à la... si on se donne vraiment les moyens de nos ambitions, si on réduit au maximum les matières destinées à l'élimination, si on met des programmes de réduction, de réemploi, de recyclage vraiment performants et efficaces, on va simplement avoir de l'enfouissement ce qu'on appelle sélectif et sécuritaire.

2150

Donc, en plus, si on stabilise les matières résiduelles qu'on envoie à l'enfouissement, l'idée d'avec les... on parle beaucoup de traitements mécano-biologiques : ce n'est pas de faire du compost à des fins agricoles ou horticoles, c'est simplement stabiliser le peu de matières organiques qui resteraient dans les déchets, afin qu'elles émettent plus de biogaz ou qu'elles contribuent à la lixiviation des lieux d'enfouissement technique.

2155

Donc, on pourrait très bien... la CMM, en passant, c'est la moitié du Québec, et c'est un immense territoire. Donc, il y a des lieux, il y a des espaces pour accueillir des lieux d'enfouissement technique qui produiraient beaucoup moins d'odeurs, beaucoup moins de nuisances et qui seraient de dimension beaucoup plus acceptable sur le plan social.

2160

On parle beaucoup des lieux d'enfouissement technique et le fait que les gens s'opposent à ça. En fait, on parle toujours des mêmes lieux d'enfouissement technique qui sont des lieux, ce qu'on appelle des méga-sites d'enfouissement, des sites qui sont de gestion privée et dont la vocation première, c'est des vocations commerciales.

2165 Donc, les matières résiduelles, ce n'est pas des matières qui proviennent des régions  
limitrophes, c'est des matières qui peuvent traverser la moitié de la province uniquement à des fins  
mercantiles.

2170 Donc, c'est ça qu'on veut voir arrêter comme modèle. Ça ne se fera pas du jour au lendemain,  
on ne demande pas de les fermer, mais on demande à ce que ces sites-là deviennent des sites  
régionaux, éventuellement avec d'autres dans des régions. Comme dans les Laurentides, il pourrait  
y en avoir d'autres. Et sur le territoire de la CMM, actuellement, il y a seulement un lieu  
d'enfouissement technique : bien, on dit qu'il devrait y en avoir un dans chaque sous-secteur, donc  
au moins quatre nouveaux lieux d'enfouissement technique sur le territoire de la CMM.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

2180 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Monsieur Ménard, quand vous parlez de bannir l'incinération, est-ce que vous incluez  
dans ça la pyrolyse, gazéification et toutes les autres méthodes qui sont associées à l'incinération  
pour le ministère de l'Environnement?

2185 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui, bien là, il y a beaucoup de choses qui ont été dites au cours des audiences et qui se  
disent depuis des années, donc ce n'est pas nouveau, ce débat.

2190 Premièrement, il faudrait l'encadrer. Il faudrait définir ce que c'est que nous on appelle la  
« valorisation thermique », c'est-à-dire que, on le dit et je l'ai dit tantôt : il y a des formes de  
valorisation thermique qui pourraient être acceptables. Mais lorsque l'objectif de l'infrastructure est  
de détruire à des fins de chaleur, à des fins calorifiques, ça devrait être de l'élimination, donc être  
considéré comme tel, et on devrait tendre vers un bannissement.

2195

2200

Lorsque les pneus, par exemple, sont envoyés dans des cimenteries, on considère que c'est de l'incinération, point final. Les pneus peuvent être traités d'une autre façon, ils peuvent être réutilisés et recyclés ou même pyrolysés, donc une façon thermique de dégrader la matière sans apport d'oxygène ou avec un apport d'oxygène contrôlé pour faire des sous-produits comme du noir de carbone, le métal et autres produits qu'on peut ensuite incorporer dans un autre cycle de production. Brûler un pneu, pour nous, est une destruction des ressources.

2205

Donc, il faudrait peut-être faire un inventaire de toutes les productions ou les façons de traiter thermiquement les matières. On parle de pyrolyse, gazéification, OHAP, ça a été mentionné aussi tantôt.

2210

Certaines sont bonnes, certaines sont acceptables, mais il faut les encadrer et ça dépend dans quel contexte. Et jamais ça ne devrait se substituer, comme on dit, aux autres matières de recyclage le plus traditionnel, si on veut, comme pour le plastique ou pour la fibre.

2215

**LE COMMISSAIRE :**

Vous mentionnez que le méthane issu de la décomposition de matières organiques ne devrait pas être considéré comme de l'énergie renouvelable. On conclut donc que le GNR, ce qu'Énergir appelle le GNR, le gaz naturel renouvelable, ça n'existe pas, c'est...? Pour vous, ça n'existe pas, parce que si on assume que tout ce qui est produit... tout ce qui serait issu de la décomposition de matière organique ne serait pas du...?

2220

**M. KAREL MÉNARD :**

Bien, effectivement. C'est une approche marketing, si on veut, ou de mise en marché du gaz naturel, c'est-à-dire... aussi, il faut comprendre que la majorité du gaz naturel provient du gaz de schiste, des États-Unis au Québec. Donc, on se sert du gaz naturel soi-disant renouvelable pour nous vendre du gaz de schiste. Donc, c'est une approche purement et simplement marketing.

2225

Aussi, ça fait en sorte qu'on a vécu des aberrations au cours des derniers mois comme quoi le Ministère a encouragé fortement, sous peine de coercition, si on veut, ou de baisse d'avantages,



un site dans les Laurentides à produire et à vendre du gaz naturel à des fins de valorisation énergétique.

2230

Donc, je ne comprends pas : soit on vise le détournement et le bannissement, on tend vers un bannissement des matières organiques, soit on dit carrément qu'on faire du biogaz avec.

2235

Le biogaz, c'est un sous-produit de l'élimination, donc c'est quelque chose qu'on veut voir disparaître, et, au niveau des usines de biométhanisation, c'est un sous-produit aussi du traitement des matières organiques. Moi, ce qui m'intéresse, c'est voir qu'est-ce qu'on fait avec la matière organique.

2240

Une usine de biométhanisation, son objectif premier ne doit pas être la création de biogaz. Tant mieux si on en crée, on n'est pas contre ça, au contraire, mais il faudrait aussi, surtout, et ça, on a tendance à l'oublier, s'occuper des matières, du digestat qui sort de l'usine.

2245

Et ça, on en a très, très peu parlé, on en parle très peu. On focusse toujours sur le biogaz, le gaz naturel qu'on dit être renouvelable, qui, pour nous, n'est pas renouvelable. Ce n'est pas une énergie renouvelable. On vise à réduire les matières résiduelles à la source, on ne vise pas à les utiliser pour faire un gaz naturel renouvelable.

#### **LE COMMISSAIRE :**

2250

Juste un dernier point, notre temps est écoulé, mais à votre recommandation 1.8, vous dites « pas de privé dans la gestion des matières résiduelles ». Ce que je comprends de votre recommandation, que tout le système de gestion de matières résiduelles devrait être considéré comme un service public, donc géré par le public sans intervention du privé? C'est ce que je comprends?

2255

#### **M. KAREL MÉNARD :**

Oui. Je n'ai pas la recommandation sous les yeux, mais notre idée n'est pas de confier tout au public. Ça veut dire, il pourrait y avoir des partenariats, mais on souhaite que la gestion, si on

2260 veut, soit idéalement du domaine public, pour des questions, comme je l'avais dit au cours de la première partie, une question de transparence, une question d'imputabilité, une question de gestion, également. Mais il y a des privés qui font un très bon travail au Québec.

2265 Donc, ce n'est pas un débat public/privé, c'est simplement une question... si on a les mêmes avantages avec le public ou le privé, l'un ou l'autre, personnellement, ne nous dérange pas. Et honnêtement, il y a aussi des instances publiques qui sont peut-être moins efficaces à certains niveaux ou moins transparentes des fois qu'un secteur privé.

2270 Donc, ce n'est pas un débat public/privé, c'est une question d'efficacité, de transparence, d'imputabilité, beaucoup plus qu'un débat public/privé.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

2275

**M. KAREL MÉNARD :**

Merci.

2280

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Ménard.

2285

---

**M. OLIVIER DULUDE (DM132)**

**LE PRÉSIDENT :**

2290

J'appelle maintenant monsieur Olivier Dulude.

**M. OLIVIER DULUDE :**

Bonjour, Monsieur le Président, vous m'entendez bien?

2295

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Allez-y.

2300

**M. OLIVIER DULUDE :**

Merci beaucoup. Donc, je me présente : Olivier Dulude, je suis coordonnateur des affaires publiques et législatives au Conseil patronal de l'environnement du Québec, donc le CPEQ.

2305

On représente le secteur industriel et d'affaires du Québec pour les questions d'environnement et de développement durable. On regroupe plus de 300 entreprises et associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent 300 000 emplois directs et affichent des revenus combinés d'environ 45 G\$.

2310

Donc, une de nos missions, c'est de représenter les intérêts de nos membres, et donc, l'objectif de la présentation d'aujourd'hui, c'est de vous présenter... en fait, c'est de sensibiliser, sensibiliser la commission aux préoccupations de nos membres en lien avec la gestion des résidus ultimes.

2315

Notre mémoire détaillé a été déposé le 14 mai dernier, et aujourd'hui, je ne vais pas passer en revue tous les commentaires qu'on y fait, mais simplement trois éléments qui me semblaient peut-être d'importance un peu plus significative, donc je vais parler d'abord du régime d'autorisation de la LQE, je vais vous parler aussi de la valorisation énergétique et de la question d'une obligation de valorisation.

2320

Donc, sans plus tarder, en ce qui concerne le régime d'autorisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, vous n'êtes pas sans savoir qu'au Québec, on a une loi sur la qualité de

l'environnement qui exige des autorisations pour des activités qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'environnement.

2325

Et puis là où ça pose problème, c'est que l'interprétation de la définition de « matière résiduelle » et de « valorisation des matières résiduelles » fait en sorte qu'une matière est considérée comme résiduelle dès qu'elle est utilisée, dès qu'elle est usagée. Et donc, toute manipulation qui va être ultérieure va être considérée comme étant soit de l'élimination ou soit de la valorisation.

2330

Et en ce qui concerne la valorisation plus spécifiquement, bien, évidemment, une autorisation est requise en vertu de l'article 22 de la Loi. Et donc, cette autorisation-là, pour tout ce qui est la valorisation, va inclure l'entreposage, le conditionnement, l'utilisation, donc tout ce qui est postérieur, dans le fond, à l'utilisation de la matière première initiale.

2335

Et il existe peu d'exceptions. Il est question d'obtenir une autorisation dans le nouveau *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement*, le fameux REAFIE, et ce qui fait que, dans la majorité des cas, on doit obtenir une autorisation. Et je pense que certaines personnes ont mentionné plus tôt aujourd'hui qu'obtenir une autorisation, c'est un processus qui est lourd et coûteux.

2340

Juste pour vous donner un exemple : en 2015, dans le livre vert, on avait estimé que le délai moyen pour obtenir une autorisation était de 200 jours. Évidemment, ça peut être plus, c'est juste une moyenne, et puis quand on parle de projet innovant, ce qui peut être le cas dans les projets de valorisation des matières résiduelles, par exemple, bien, à ce moment-là, on est plus dans la portion élevée des délais.

2345

Puis une fois qu'on a obtenu une autorisation, évidemment, il y a des conditions, il y a des suivis, et tout ça a une certaine lourdeur, au point où il y a des projets de valorisation qui pourraient perdre leur financement ou on pourrait décider de ne pas aller de l'avant.

2350

Donc, ceci étant dit, on pense que le régime d'autorisation, dans sa mouture actuelle, peut inciter certains générateurs à recourir à l'élimination plutôt qu'à la valorisation dans certains cas.

2355

Donc, ce qu'on propose, c'est de revoir la définition de « matière résiduelle » dans la Loi, de manière à ce qu'on exclue deux choses : tout d'abord la matière qui a été conditionnée. À partir du moment où une matière a été retravaillée, remise en état ou reconditionnée dans l'objectif qu'elle devienne comme une matière première, bien, elle devrait être considérée comme telle, comme une matière première et non plus comme une matière résiduelle.

2360

Puis d'un autre côté aussi, les matières qui ont été usagées, mais qui sont réutilisées immédiatement dans un procédé devraient aussi être exclues. Là, j'en comprends peut-être que, dans l'interprétation du Ministère, une matière qui serait usagée, qui serait réutilisée dans le même processus d'une même entreprise ne serait peut-être pas assujettie à une autorisation, mais quand même, une matière pourrait être utilisée immédiatement dans le processus d'une entreprise voisine, par exemple, dans une optique de symbiose industrielle. Et donc, c'est ce genre de mécanisme là pour lequel une autorisation ne serait peut-être pas nécessaire, ou, en tout cas, on pourrait aménager le régime.

2365

2370

En ce qui concerne la valorisation énergétique, plusieurs intervenants ont abordé cette question-là aujourd'hui : vous n'êtes pas sans savoir que le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* et le *Règlement sur l'élimination (sic) et l'incinération de matières résiduelles* assimilent la pyrolyse, gazéification et traitement plasmatisque à de l'incinération, c'est une forme d'élimination, et, dans certains cas, ça a été mentionné, ces procédés-là ne visent pas toujours l'élimination. Parfois, c'est à des fins de valorisation énergétique.

2375

2380

Et qu'on soit dans un objectif de valorisation énergétique ou dans un objectif d'élimination, quand on a recours à ces procédés-là, bien, les normes réglementaires du RAA s'appliquent. Par exemple, il y a l'article 107 qui exige une efficacité de destruction de certaines substances qui atteint 99,9999 % d'efficacité. Et donc, on a certains procédés de valorisation qui permettent de s'approcher très, très proche de ces seuils-là, de ces normes-là, mais sans nécessairement les atteindre.

2385

Et donc, dans une perspective où la valorisation énergétique n'est peut-être pas la plus élevée dans la hiérarchie des 3RV-E, mais demeure quand même une solution qui est préférable à l'élimination, bien, on pense qu'il devrait y avoir un certain rééquilibrage des objectifs

2390 environnementaux qui sont recherchés par, d'un côté, les normes réglementaires, donc, par exemple, le RAA, on veut s'assurer de la protection de la qualité de l'atmosphère, c'est impératif. D'un autre côté, il faut avoir un cadre qui soit assez souple pour permettre l'autre objectif environnemental, qui est de réduire l'élimination des résidus ultimes, et la valorisation énergétique est une des solutions possibles.

2395 Donc l'idée, et je crois que ça a d'ailleurs été abordé par monsieur Ménard, ça serait qu'on ait un cadre qui soit distinct, plus souple en ce qui concerne la valorisation énergétique par rapport à l'incinération, élimination. Donc, qu'on puisse distinguer entre l'objectif derrière le procédé plutôt que le procédé lui-même.

2400 Et puis finalement, en ce qui concerne l'obligation de valorisation, bon, ça aussi, ça a été soulevé par certains intervenants, mais la valorisation entre en concurrence avec l'élimination, notamment en raison des coûts, et c'est un obstacle à l'économie circulaire.

2405 Donc, ce qu'on propose, ça serait qu'éventuellement, dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ça pourrait être intéressant qu'il y ait une obligation de valoriser les matières qui peuvent l'être.

2410 Évidemment, une telle obligation devrait être formulée de manière générale, elle ne devrait pas s'appliquer pour les matières qui sont déjà visées par un autre régime, de toute manière. Donc, tout ce qui est collecte sélective, consigne, *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits*, bien, le règlement sur la REP, évidemment, ont leur régime propre et ils ne sont pas remis en cause, mais pour les autres matières, ça pourrait être intéressant d'avoir une espèce de filet de sécurité en termes d'une obligation plus générale de valorisation.

2415 Cela dit, ça implique énormément de coûts pour les entreprises, et donc, des programmes d'accompagnement de la part du gouvernement seraient absolument nécessaires, entre autres pour assurer l'écoconception des produits, pour mieux trier les matières résiduelles, puis enfin pour assurer une traçabilité.

2420 Donc, c'est essentiellement les éléments sur lesquels je voulais attirer l'attention de la commission. À cette étape-ci, je vous inviterais à m'adresser vos questions, si vous en avez.

**LE PRÉSIDENT :**

2425 Alors, merci beaucoup, Monsieur Dulude. Moi, j'aurais une question, ensuite, je céderai la parole à mon collègue. Juste pour être sûr d'avoir bien compris : vous estimez qu'une valorisation énergétique pourrait devoir passer par une révision du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*? Des rejets?

**M. OLIVIER DULUDE :**

2430 Euh, bien, non, pas tout... en fait, ce que je veux dire, c'est qu'il y a certains projets qui peuvent se rapprocher très, très proches des normes du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, mais qui, parfois, n'arrivent pas à s'y conformer parce que le procédé est un peu différent des normes... bien, des données à partir desquelles les normes ont été conçues. Et donc, pour que ces projets-là soient possibles, ça prendrait un aménagement des normes. Ça prendrait un régime distinct.

**LE PRÉSIDENT :**

2440 Ah, un régime distinct. O.K. Donc, avec...

**M. OLIVIER DULUDE :**

2445 Oui, c'est ça, donc...

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a une réglementation distincte?

2450 **M. OLIVIER DULUDE :**

C'est ça, donc une réglementation en ce qui concerne l'élimination par incinération, par exemple, et une réglementation concernant la valorisation énergétique, qui... une réglementation dont l'objectif serait d'assurer une qualité de l'atmosphère, par exemple, s'assurer d'atteindre des cibles en matière de protection de la santé humaine, mais qui permet aussi la valorisation énergétique.

2455

**LE PRÉSIDENT :**

Quel serait le rationnel, selon vous, sur lequel le gouvernement pourrait s'appuyer pour justifier deux réglementations avec deux normes... avec des normes qui peuvent être différentes?

2460

**M. OLIVIER DULUDE :**

La logique, c'est que dans... d'un côté, on a un objectif environnemental qui est, par exemple, la protection de l'assainissement de l'atmosphère, donc c'est ce que le RAA vise à protéger.

2465

Sauf que cet objectif environnemental là nous empêche d'atteindre un autre objectif environnemental, qui est de réduire la quantité de matières éliminées. Et donc, pour balancer ces deux objectifs-là, on aurait une réglementation distincte pour la valorisation énergétique, qui permet un meilleur équilibre.

2470

Donc, on pourrait être plus exigeant quand on parle d'incinération et un peu moins quand on parle de valorisation, tout en s'assurant quand même que la protection de l'environnement est assurée.

2475

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

2480



**LE COMMISSAIRE :**

2485 Je vais poursuivre, parce que j'ai de la difficulté à comprendre. Par rapport à l'incinération, vous considérez l'incinération avec récupération de l'énergie comme de la valorisation énergétique? C'est ce que je comprends de ce que vous dites?

**M. OLIVIER DULUDE :**

2490 Oui, certains procédés. On parle pyrolyse, gazéification, traitement plasmatique, essentiellement. Oui. Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2495 La pyrolyse... par rapport à de l'incinération où on... je ne sais pas, je vais vous donner un exemple : on a un incinérateur, comme à Québec, on produit de la vapeur; pour vous, ce n'est pas de la valorisation énergétique?

**M. OLIVIER DULUDE :**

2500 Bien, il y a valorisation énergétique si le procédé nous amène à créer de l'énergie qui est réutilisée et qui va remplacer, par exemple, un combustible fossile dans une autre utilisation.

**LE COMMISSAIRE :**

2505 Alors, l'incinérateur de Québec qui produit de la vapeur, qui est utilisée dans des industries qui sont voisines, qui font que ça diminue leur consommation de gaz naturel ou d'autres combustibles, ça, c'est de la valorisation énergétique, au même titre que ce que pourrait être la pyrolyse ou la gazéification?

2510 **M. OLIVIER DULUDE :**

Là, pour des questions techniques sur les procédés, je ne suis peut-être pas la meilleure personne pour vous répondre, mais sur le plan du principe, dans un sens, oui. Mais l'incinérateur de Québec est peut-être un cas particulier.

2515

**LE COMMISSAIRE :**

Puis qu'est-ce qui serait différent pour les autres procédés? Parce que, dans votre mémoire, vous demandez de retirer la pyrolyse, gazéification et plasma thermique de la définition d'« incinération ». Qu'est-ce qui différencie ces procédés-là, finalement, de l'incinération comme il est fait... comme ce qui est fait à Québec?

2520

**M. OLIVIER DULUDE :**

En fait, je peux peut-être apporter un élément de clarification : c'est que ces procédés-là, dans la mesure où ils sont utilisés à des fins de création d'énergie, à ce moment-là, ils seraient considérés comme de la valorisation énergétique.

2525

Mais en fait, l'idée, c'est que la réglementation soit axée sur l'objectif, donc valorisation ou élimination, et non pas sur ce qui est le procédé lui-même. On nous dit souvent que, pyrolyse, gazéification, traitement plasmatique, ce sont des procédés de valorisation énergétique quand on les utilise dans cet objectif-là.

2530

Sur les questions peut-être plus techniques, je pourrais m'informer et vous revenir. Mais sur les éléments plus spécifiques des procédés, je ne pourrais pas vous apporter une réponse.

2535

**LE COMMISSAIRE :**

Ça complète le... Euh, vous avez mentionné, excusez, vous avez mentionné dans votre mémoire des « écocentres industriels » : qu'est-ce que vous entendez par ces écocentres-là? Qu'est-ce qu'ils ont de différent des écocentres classiques qu'on connaît dans les MRC?

2540

**M. OLIVIER DULUDE :**

2545 L'idée, ça serait qu'on ait des centres où on ait une certaine gestion intégrée pour des matières bien, bien précises, pour lesquels on pourrait identifier dans une région particulière, qu'il y a un besoin par une autre entreprise relativement proche, mais pour lesquels les entreprises n'ont pas nécessairement un intérêt à les conserver en bon état.

2550 Donc, je pense qu'on donnait l'exemple des palettes de bois : dans certaines circonstances, des entreprises qui en reçoivent plus que ce qu'elles ont besoin pour leurs produits d'utilisation, mais qu'il y a une partie pour laquelle ils n'ont comme pas trop d'intérêt à faire quoi que ce soit avec.

2555 Mais l'idée, ça serait qu'on ait un centre ou des professionnels qui soient attirés à faire le tour pour voir quels sont les besoins dans une région pour certaines matières, quels sont les excédents dans cette même région pour d'autres matières, et voir s'il y a des concordances entre tout ça puis assurer qu'il y ait une bonne gestion du transit, de l'entreposage, en attendant que la matière transite d'une entreprise à l'autre.

**LE COMMISSAIRE :**

2560 C'est un peu comme ce que madame... dont j'oublie le nom, la dame de la Ville de Sherbrooke qui, hier, nous parlait de symbiose industrielle; c'est un peu le même concept?

**M. OLIVIER DULUDE :**

2565 Tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

2570 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Dulude.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Dulude.

2575

---

**M. MARTIN DUSSAULT (DM146)**

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant monsieur Martin Dussault.

2580

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Alors, bonne fin de journée, Monsieur Zayed, Monsieur Renaud, bonjour.

2585

Au nom des quelque 300 employés de Waste Management au Québec, je tiens d'abord à vous remercier de nous offrir cette occasion de vous présenter cet après-midi le mémoire que nous avons déposé dans le cadre de la présente audience.

2590

Je ne pourrai évidemment pas aujourd'hui résumer le contenu complet des constats et recommandations que nous avons étalés sur une trentaine de pages, je survolerai donc plutôt quelques grandes thématiques abordées dans notre mémoire, tout en m'attardant à certains enjeux qui nous interpellent plus particulièrement.

2595

Disons, de prime abord, que nous saluons l'initiative de convoquer l'ensemble des parties prenantes du Québec à ce vaste exercice de réflexion collective sur l'état de la situation à la gestion des résidus ultimes.

2600

On se souviendra : la dernière audience générique du BAPE sur la question, dont le rapport a été déposé en février 97, a mené dans les années subséquentes à une série de mesures et de politiques qui ont grandement contribué à faire progresser le Québec.

2605 Citons par exemple le fait que de nouvelles exigences encadrant les activités des LET ont vu le jour au fil des différentes politiques gouvernementales des dernières années. Il en résulte, de ces nombreuses actions et des efforts de recherche et développement, qui, en parallèle, ont été menés par l'industrie, que les LET n'ont aujourd'hui plus rien de comparable avec les sites que l'on désignait autrefois sous l'appellation des « dépotoirs ».

2610 Les grands LET qui desservent une partie importante des besoins en élimination du Québec sont bien au contraire devenus des installations modernes, opérées par des professionnels consciencieux et conçus avec des technologies sophistiquées et sécuritaires qui assurent la protection de l'environnement et qui participent à la boucle de l'économie circulaire grâce à la valorisation énergétique, et même aujourd'hui à celle des eaux de lixiviation.

2615 Nous avons, par exemple, depuis longtemps déjà développé une filière énergétique verte à nos installations de Drummondville et de Sainte-Sophie et en captant et en valorisant les gaz produits par la biodégradation naturelle des matières enfouies à nos installations.

2620 Cette énergie verte est ensuite réintroduite dans un nouveau cycle de l'économie qui permet de remplacer des énergies d'origine fossile et d'éliminer plusieurs milliers de tonnes de GES par année.

2625 Bien que la qualité de gestion des LET ait donc été grandement rehaussée, toutes les cibles des différentes politiques découlant de la dernière audience générique n'ont malheureusement pas été atteintes, particulièrement celles qui touchent les objectifs de réduction des matières à éliminer.

2630 En effet, malgré la multiplication des programmes de récupération entre 1992 et 2019, les Québécois et Québécoises, notamment en raison de la croissance démographique, envoient aujourd'hui dans les lieux d'enfouissement environ 1.5 million de tonnes de plus qu'ils ne le faisaient il y a 30 ans. Je vous invite d'ailleurs à cet effet à consulter le graphique que nous déposons en marge de cette présentation et que vous retrouvez à la page 7 de notre mémoire.

2635 Si le taux d'élimination par personne a fluctué durant cette période, aussi bien à la hausse qu'à la baisse, la tendance des cinq dernières années est particulièrement préoccupante. On peut

en effet dire que le réveil a été brutal lorsque le ministère de l'Environnement, dans le cadre de la présente audience, a publié un bilan en 2019 qui montre que le taux d'élimination par personne, après avoir connu une baisse entre 2012 et 2015, est soudainement reparti à la hausse entre 2015 et 2019, avec une augmentation de l'ordre de 5 %.

2640

Cette tendance doit impérativement être renversée. C'est d'autant plus important que les capacités d'élimination actuelles risquent de devenir rapidement insuffisantes pour répondre aux besoins de la population du sud-ouest du Québec.

2645

En effet, même si la tendance à la hausse du taux d'élimination des cinq dernières années devait être instantanément renversé pour atteindre dès 2023 les objectifs du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement, c'est-à-dire une réduction marquée du taux d'élimination jusqu'à 525 kilos par habitant par année, suivie ensuite de l'atteinte de l'objectif de la Stratégie de valorisation de la matière organique, à savoir le recyclage ou la valorisation de 70 % de la matière organique en 2030, le Québec aurait malgré tout des besoins cumulatifs de disposition de l'ordre de 72 millions de tonnes pour la période 2021-2040.

2650

Or, la capacité totale d'élimination des 14 LET du sud-ouest et du centre du Québec est seulement 57 millions de tonnes, soit un déficit de près de 15 millions de tonnes, tel qu'illustré par le graphique déposé à la commission. La situation serait évidemment encore bien pire si la tendance à la hausse devait se maintenir.

2655

Donc, l'analyse du portrait de la situation actuelle et des projections sur 20 ans que nous présentons dans notre mémoire exige d'en tirer deux conclusions limpides. La première, comme nous l'avons déjà dit : il est urgent de renverser la tendance à la hausse du taux d'élimination des dernières années.

2660

Pour ce faire, rendre la chaîne de valeur plus efficace représente un passage obligé vers une diminution significative des résidus ultimes à éliminer. Aucune solution magique n'existe. Ce n'est que par la somme de tous nos efforts dans chacune des filières des 3RV-E que nous parviendrons à réduire les résidus destinés à l'enfouissement.

2665

2670 Nous proposons dans notre mémoire plusieurs pistes de solution qui visent à favoriser une meilleure adhésion sociale de nos concitoyens, de même qu'une optimisation de la chaîne de valeur.

2675 De l'éducation citoyenne à la recherche de nouveaux marchés pour les produits recyclés, de l'investissement dans les technologies novatrices et éprouvées à l'imposition d'une réglementation plus stricte qui incite les fabricants de produits à intégrer le principe de l'écoconception et aussi à abandonner celui de l'obsolescence programmée, de la création d'une police verte à la participation obligatoire de tous les intervenants aux efforts de récupération des matières recyclables et organiques, toutes les recommandations que nous présentons en détail dans notre mémoire ne visent toujours qu'un seul et même objectif : celui de réduire les volumes qui, ultimement, devront être enfouis.

2680 La deuxième conclusion de notre analyse sur l'état des lieux actuel et prévisible des volumes de résidus ultimes à éliminer est tout aussi claire.

2685 L'équilibre entre l'offre et les besoins est présentement un point critique, et la situation risque d'empirer sur l'horizon 20-40. Il faudra donc nécessairement prolonger la durée de vie des installations qui offrent à la population du Québec le service essentiel d'élimination des matières résiduelles, tout en évitant, tant que faire se peut, d'en construire de nouvelles.

2690 Le contexte actuel nous indique clairement que les installations existantes sont devenues des infrastructures hautement stratégiques.

2695 La cohésion entre les plans de gestion des matières résiduelles des différentes parties prenantes est donc essentielle afin que le partage équitable de ces installations s'appuie sur une vision globale et cohérente qui permettra de servir l'intérêt collectif des citoyens et de l'ensemble de la population québécoise.

La réduction des tonnages autorisés ou l'interruption des opérations à l'une ou l'autre des installations qui desservent le sud-ouest du Québec pourrait de facto briser le point fragile d'équilibre que nous observons actuellement et plonger le Québec dans une crise d'espace de disposition des matières résiduelles.

2700 S'il est vrai que les politiques publiques doivent servir l'intérêt collectif sans être subordonnées aux intérêts de groupes locaux, il est également vrai que les préoccupations des communautés d'accueil doivent être entendues. Et chacun des bénéficiaires du service essentiel qu'elles offrent doivent participer au l'élaboration de solutions gagnantes qui favoriseront l'acceptabilité sociale de ces communautés d'accueil.

2705 Renforcer la collaboration régionale et suprarégionale est absolument essentiel afin d'assurer un meilleur arrimage entre les besoins et les capacités de disposition.

2710 En résumé, si la problématique actuelle et à venir est exacerbée par la rareté d'infrastructures d'élimination et la difficulté d'en construire de nouvelles, la solution se retrouve dans la réduction du gaspillage des matières ayant une valeur dans la chaîne et qui occupent indûment un espace dans les lieux d'élimination.

2715 Pour ce faire, il importe d'obtenir l'adhésion sociale de nos concitoyens, car les grandes politiques gouvernementales – en particulier celles qui fixent des objectifs collectifs qu'on atteint, exigent des changements de comportement radicaux – ont peu de chance de réussite si elles ne suscitent pas une adhésion pleine et entière de la population.

2720 Il est également crucial que la détermination des uns ne soit pas annulée par le laxisme des autres. C'est pourquoi toutes les parties prenantes incluant les industries, commerces, institutions, municipalités et partenaires privés doivent plus que jamais consentir des efforts importants pour détourner de l'élimination les matières récupérables et compostables.

2725 Voilà l'essentiel de notre message. Nous terminerons cette présentation en discutant brièvement de l'enjeu des redevances à l'enfouissement. Pour le moment, elles sont canalisées vers les municipalités principalement et réinvesties pour soutenir les efforts de valorisation, ce que nous souhaitons, ce que nous soulignons.

2730 Or, nous croyons qu'une partie de ces montants devrait toutefois être redirigée vers les industries, commerces et institutions, un secteur où des gains appréciables pourraient être faits en termes de recyclage et de détournement de la matière à éliminer. Il serait par conséquent judicieux



de mieux répartir la redistribution des montants provenant des redevances, afin de soutenir les ICI dans leurs efforts de récupération.

2735           Toujours au sujet des redevances, le Ministère songe à hausser le montant de celles-ci à 30 \$ la tonne. Des consultations menées sur le sujet jusqu'à maintenant nous ont permis d'inciter le Ministère à la prudence et amener des études économiques rigoureuses afin de mesurer l'impact réel de ces leviers économiques.

2740           Nous souhaitons rappeler à la commission que plusieurs exemples démontrent que, contrairement à la croissance populaire, il n'existe pas de corrélation évidente entre les coûts de disposition et les taux d'élimination, surtout que les filières de récupération et de compostage sont déjà compétitives dans un contexte où la redevance pourrait s'établir autour de 30 \$.

2745           Il est par ailleurs prévisible qu'une hausse trop importante de la redevance ne ferait qu'amplifier le problème déjà bien présent d'exportation des matières résiduelles vers les États-Unis.

2750           Voilà qui résume l'essentiel en très peu de temps l'essentiel des réflexions qui sont articulées beaucoup plus en détail dans le mémoire que nous avons déposé. Je conclus en rappelant que Waste Management a depuis plus de 25 ans été un partenaire engagé et fiable auprès du gouvernement du Québec et du milieu municipal, et que nous continuerons de l'être au cours des années à venir.

2755           Les centaines de millions de dollars que nous avons investis au Québec depuis 96 témoignent de notre volonté de continuer à contribuer à une gestion optimale des matières résiduelles aussi bien en amont qu'en aval de la chaîne, comme nous l'avons fait en 2020 au sommet de la crise du recyclage, alors que nous avons investi 10 M\$ dans la modernisation de notre centre de tri de Laval.

2760           Nous continuerons dans les prochaines années d'être à l'affût de nouvelles opportunités qui correspondent à notre vision d'assurer un service essentiel pour les citoyens du Québec, tout en construisant une économie de plus en plus verte.

2765

Je vous invite en terminant à consulter le mémoire que nous avons déposé et qui présente plus en détail chacune de nos recommandations. Et maintenant, je suis bien sûr disponible pour répondre à vos questions. Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

2770

Merci à vous, monsieur Dussault. En fait, vos derniers propos ont ouvert le sujet dont je voulais vous parler : vous avez témoigné, que ce soit dans les ateliers ou dans votre mémoire ou dans votre présentation, de votre préoccupation face à l'augmentation des redevances et à son impact possible sur l'exportation des matières résiduelles dédiées à l'élimination.

2775

Ce que je voulais savoir : vous avez indiqué, je pense, lors des ateliers, qu'il y aurait à votre connaissance eu entre 50 et 100 000 tonnes de matières résiduelles exportées aux États-Unis; j'aimerais que vous nous disiez un peu ce que vous savez là-dessus.

2780

Je pense que vous avez brièvement indiqué que c'est en vertu de la *Loi sur le libre-échange* que ceci a été rendu possible. Je pense également que vous avez indiqué que la tonne, aux États-Unis, éliminée, coûte autour d'une trentaine de dollars, entre 20 et 30 \$ US, donc autour de 30-40 \$ CAN, donc ce qui est encore moindre qu'ici, bien sûr.

2785

Dites-nous un peu votre préoccupation, surtout en lien avec le fait qu'actuellement, si j'ai bien compris, vous chargez grosso modo 60 \$ la tonne, donc vous êtes déjà le double, à peu près le double du montant exigé par les États-Unis. Comment se fait-il, si l'exportation est autorisée, comment se fait-il qu'il n'y en a pas plus d'exporté, selon vous? Enfin, j'aimerais que vous couvriez un peu tout ce sujet-là qui m'intéresse au plus haut point.

2790

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Oui, effectivement, à l'heure actuelle, il y a un point d'équilibre qui fait en sorte qu'il n'a pas été dépassé. La redevance à 23,75 \$, ça rend, en quelque sorte... lorsqu'on passe les tonnes à travers un poste de transbordement, il y a un intérêt économique qui peut être intéressant.

2795 Ce qu'on dit au gouvernement du Québec, à l'heure actuelle : mettez fin à cet incitatif-là en prélevant la redevance au poste de transbordement, ce qui ferait en sorte qu'il n'y aurait plus d'intérêt d'aller aux États-Unis puisque les postes de transbordement qui, actuellement, acheminent les matières aux États-Unis, devraient collecter cette redevance-là et devraient la remettre au gouvernement du Québec et n'auraient plus l'opportunité de l'utiliser pour payer un coût de transport.

2800 Si on dit, par exemple, maintenant, que si on devait augmenter... j'ai entendu plusieurs chiffres et c'est la mise en garde... la raison pour laquelle on intervient : on ne dit pas au gouvernement du Québec que 30 \$ actuellement, la hausser à 30 \$, c'est démesuré, mais on dit que si on devait, par exemple, l'augmenter de façon beaucoup plus importante et l'indexer de façon très importante et on devait se retrouver dans des chiffres de 50, 75, 100 \$, bien, maintenant, les petits camions de collecte en bordure des frontières américaines n'auraient pas à transiter par les postes de transbordement, auraient même l'incitatif économique direct à se rendre à des sites aux États-Unis, et là, en vertu de l'ancien ALÉNA, l'accord avec... le libre-échange avec le Mexique, le Canada et les États-Unis, bien, il n'y a pas de possibilité de les empêcher d'aller disposer aux États-Unis.

2810 Alors, le seul levier actuellement qui peut être un frein, c'est de prélever la redevance aux postes de transbordement, qui est le dernier rempart, mais à partir du moment où est-ce qu'on part avec un camion de collecte qui a 9 ou 10 tonnes, il n'y a aucune façon de le retenir, et là, bien, le camion va se rendre directement dans les sites, par exemple dans la région de Plattsburgh, et chaque tonne, chaque fois qu'un camion de 9 ou 10 tonnes quitte, bien, c'est 200, 250 \$ qui n'est pas prélevé en redevance, qui est privé... en fait, que les municipalités ne peuvent pas utiliser pour des programmes de valorisation et de récupération.

2820 **LE PRÉSIDENT :**

Et dans la nouvelle entente sur le libre-échange, l'exportation des résidus, des matières résiduelles est toujours une possibilité?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2825

À notre connaissance, il n'y aucune problématique, parce que si on regarde Toronto actuellement, la Ville continue d'acheminer quelque 3.5 millions de tonnes par année.

2830

Tout ça, c'est parti d'une bonne intention. Dans les années 90, à Toronto, la Ville a augmenté de façon significative les tarifs pour envoyer un message clair pour que ce soit un incitatif à trouver des nouvelles façons de détourner les matières, mais finalement, ce n'est pas ça qui s'est produit. Les matières, il y a des gens qui se sont réorganisés, surtout dans les ICI, et ils ont pris la voie économique en allant dans des sites beaucoup moins dispendieux au Michigan.

2835

Donc, oui, à notre connaissance, c'est toujours possible. L'inverse pourrait également être fait, mais le ministère de l'Environnement s'est empressé, il y a plusieurs années, de l'interdire dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Mais il n'y a personne qui a contesté le tout, et on ne le fera pas non plus.

2840

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

**LE COMMISSAIRE :**

2845

Pour rester dans la question des redevances, il y a un point intéressant que vous mentionnez dans votre rapport par rapport au... dans le Grand Montréal. En tenant compte de la redevance, les coûts d'élimination deviennent équivalents à peu près à l'envoi dans un centre de tri pour les ICI.

2850

Et j'aimerais ça que vous nous parliez... parce que l'envoi de matériel dans les centres de tri par les ICI, c'est quand même une problématique, surtout dans... en particulier dans le Grand Montréal, la compétitivité actuelle de la récupération pour aller dans les centres de tri par rapport à l'élimination. Parce que, ce que je comprenais, c'est que l'élimination présente un avantage économique pour les ICI.

2855

Est-ce qu'une redevance plus élevée ne pourrait pas aider par rapport à ça?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2860 Bien, ce que je peux vous dire, d'ores et déjà, sans dévoiler de grands secrets industriels, parce que plusieurs entreprises, plusieurs commerces font affaire avec nous au centre de tri de Laval, qui est consacré aux industries, commerces et institutions, et le tarif qui est chargé est autour de 75-80 \$ la tonne. Donc, si vous venez porter des matières récupérables chez nous, on est dans les eaux de 75 \$, 80.

2865 Alors, si vous regardez les tarifs d'élimination qui sont soumissionnés également, on est dans les... autour de 50-55 \$, auxquels il faut ajouter la redevance actuellement de 23,75 \$, qui, éventuellement, pourrait passer à 30 \$. Donc, on est autour de 80 \$.

2870 Donc, c'est pour ça que je vous dis qu'actuellement, ICI versus ICI, filière d'élimination, filière de récupération, on est compétitif.

2875 Et si on regarde par rapport au compostage, il nous est possible, nous, dans certains lieux de disposition de la matière organique, les plateformes de compostage, on retrouve des tarifs autour de... variant de 50 à 65 \$ la tonne. Alors, 50 \$ encore une fois plus le... de disposition à nos lieux d'enfouissement, plus le 23,75 \$ aujourd'hui jusqu'à 30 \$ : économiquement, il y a un avantage pour le compostage.

2880 Alors, je pense que c'est... la question économique, oui, par le passé, ça peut être un enjeu, mais je pense que c'est une question d'opération, c'est une question de rendre le tout facilitant.

2885 Et c'est pour ça qu'on dit depuis le début qu'il faut s'assurer que, dans la Politique 2019-2024, donc déjà en 2025, si on veut s'assurer d'infléchir le taux d'élimination, on doit s'assurer que toutes les adresses industrielles, commerciales et institutionnelles soient desservies par une collecte de matières recyclables et de matières compostables.

2890 Et, au surplus, que les chantiers de construction, lorsque les municipalités émettent des permis de construction, qu'elles s'assurent qu'au préalable, les entrepreneurs vont passer par un centre de tri des résidus CRD, de sorte qu'on devrait de beaucoup, avec toutes ces politiques, réduire les matières qui nous arrivent à l'enfouissement.

**LE COMMISSAIRE :**

2895 Quand vous mentionnez, Monsieur Dussault, que toutes les adresses soient desservies par les trois collectes, c'est comme si toutes les collectes, les trois collectes seraient municipalisées pour les ICI ou si c'est toujours de la collecte privée, c'est toujours des contrats privés avec les transporteurs?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2900 Je parle ici toujours de collectes avec des transporteurs. Je pense que la compétitivité est un avantage important pour les différents clients, s'assurer qu'ils ont toujours le meilleur prix. Et ça, je ne crois pas que ça se fasse au détriment des municipalités, ça doit se faire en partenariat avec le ministère de l'Environnement.

2905 Dans l'application de sa politique, il doit s'assurer que les municipalités sont à bord et que ceux qui rendent des services le sont aussi, donc que les municipalités puissent s'assurer que l'ensemble des adresses sur leur territoire ont l'ensemble des services, trouver le mécanisme pour que les trois services puissent être rendus.

2910 Et j'ajouterais, au surplus, je l'ai dit au passage un peu, qu'une partie de la redevance actuelle qui va entièrement aux municipalités puisse servir les ICI pour qu'ils puissent s'équiper. Dans certains cas, il y aura des rénovations à faire, de l'aménagement de leurs commerces pour... écoutez, mettre trois bacs, actuellement, il y en a qui ont de la difficulté à en avoir un, alors fasse que ce soit facilitant, puisse y avoir des sommes qui puissent être puisées.

2915 Parce que les ICI et CRD paient actuellement environ 66 % grosso modo des redevances et n'ont à peu près rien comme soutien. Alors, je pense qu'il faudrait ramener ça dans un plus juste

2920

équilibre pour les ICI puissent toucher leur part du gâteau, réinvestir et maintenant jouer leur rôle à leur tour.

**LE COMMISSAIRE :**

2925

Je vous remercie beaucoup, monsieur Dussault.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Plaisir.

2930

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Dussault. Alors, ceci complète les présentations pour la deuxième séance. Nous allons reprendre les travaux à 19 h. Je vous souhaite un très bon repas et à tout à l'heure.

2935

**SÉANCE AJOURNÉE AU 26 MAI 2021 À 19 H**

2940

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

2945

ET J'AI SIGNÉ :



Marie-Claire Pinet, s.o.